

## **PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU JEUDI 16 NOVEMBRE 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi 16 novembre, les membres composant le Conseil municipal, convoqués le 10 novembre 2023 par Monsieur Jean-Paul FAUCONNET, Maire, se sont réunis dans la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur le Maire.

**ETAIENT PRESENTS** : M. FAUCONNET, le Maire

Mme VAVASSORI, Mme VENTURA, M. MANGON, Mme PROVOST, M. LE FLOCH, Mme REGNAULD, M. BAKIR, Mme LEFELLE, M. MESA GIRALDO, Mme BAUBRY, Mme ROUSSEL, M. CHAMBORAIRE, M. PERNES Adjoints – Mme MAILLOT, Mme PAILLOT, M. CAVANNA, M. DO ESPIRITO SANTO, Mme CARBONELL, Mme TISSOT, M. ASSILATAM, M. CIANI, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA, Mme THIBAUT, Mme BONNER, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. BEAL Conseillers municipaux, lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent valablement délibérer, conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**ABSENTS EXCUSES AVEC POUVOIR** : M. CAREL à M. LE FLOCH - M. RICCARDI à Mme BAUBRY - Mme ELICE à Mme PROVOST - M. SALLIOT à Mme ROUSSEL - M. NOBRE à M. CHAMBORAIRE - Mme BOUZIT à Mme MAILLOT - M. CAPILLON à Mme DA COSTA - M. PARISE à M. ITZKOVITCH - Mme SEBAN à M. CIANI - Mme ZERROUR à M. BEAL – M. PAUTRE à M. DELALANDE

**ABSENTS** : Mme AWAD - M. POINSIGNON - Mme JACAMENT

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme Patricia VAVASSORI

***43 Conseillers municipaux en exercice***

***Présents : 29***

***Représentés : 11***

***Absents : 3***

**Début de séance** : 19H39

## **Monsieur le Maire**

Nous allons démarrer notre Conseil municipal. Je vous remercie d'être présents ce soir, malgré les intempéries et le froid qu'il fait dans cette salle des fêtes. Madame VAVASSORI, je vous propose de faire l'appel.

## **Patricia VAVASSORI**

Merci, Monsieur le Maire. Bonjour Mesdames et Messieurs. Bonjour chers collègues, Bonjour l'Administration.

Mme VAVASSORI procède à l'appel et annonce 39 présents ou représentés.

## **Monsieur le Maire**

Merci Madame VAVASSORI.

Madame THIBAUT, vous êtes venue me voir pour me faire part d'une intervention que vous souhaitiez faire en début de Conseil.

## **Magalie THIBAUT**

Oui, merci Monsieur le Maire, ça ne sera pas très long.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs, notre groupe Rosny Ecologique et Solidaire souhaite revenir sur la tribune de la majorité municipale « le Rosny que nous aimons », publiée dans le Rosny R du mois de novembre 2023, et vous exprimer notre colère et notre indignation face à ces allégations mensongères et calomnieuses.

Notre déclaration n'a pas pour intention de rajouter de la polémique inutile dans la période actuelle, déjà bien difficile sur le plan international notamment, mais de rétablir la vérité et de condamner vos méthodes.

Notre déclaration n'a pas non plus vocation à nous justifier. Nous considérons que nous n'avons pas à le faire, surtout auprès de vous. Pour autant, nous tenons à affirmer que vos allégations sont totalement infondées, ce que vous savez très bien par ailleurs. Dans cet article, dans sa conclusion pour être précise, que vous avez validé puisque vous êtes en tant que maire, le directeur de la publication, vous demandez au groupe Rosny écologique et solidaire de se positionner et j'ouvre les guillemets « clairement en faveur du vivre ensemble et contre le terrorisme. » Vous faites référence dans l'article au conflit israélo palestinien et à l'attaque, ainsi qu'au drame qui a touché Israël le 7 octobre dernier. Monsieur le Maire, de quel droit vous permettez-vous de propager de fausses rumeurs et de sous-entendre que notre groupe ne défendrait pas le vivre ensemble ? Pire, que l'on serait complaisant avec les terroristes. Vos insinuations sont intolérables et vous devriez en avoir honte.

Les organisations politiques, auxquelles nous appartenons en tant qu'élus du Groupe Ecologique et Solidaire, à savoir les écologistes, le Parti Communiste Français, Génération.s et le Parti Socialiste ont condamné sans aucune ambiguïté les actes terroristes survenus en Israël le 7 octobre 2023 et ont apporté leur soutien aux victimes.

Madame KELOUA HACHI, députée de la Seine-Saint-Denis et également conseillère municipale du groupe Ecologique et Solidaire que vous nommez dans l'article, vous a demandé également de retirer cet article qui a pour seul objectif de calomnier vos opposants politiques. Enfin, pas tous, uniquement les opposants de gauche.

Non, Monsieur le Maire, la politique ne permet pas tout et nous ne pouvons accepter que la majorité municipale se serve d'un tel sujet, aussi dramatique que le conflit israélo palestinien, dans lequel de nombreux civils israéliens sont morts et dans lequel de nombreux civils palestiniens meurent aujourd'hui.

Pour nous, c'est intolérable. Et vous osez en plus nous donner des leçons de vivre ensemble, alors que ces méthodes dont chacun et chacune d'entre nous a bien identifié ses racines, ne font que d'attiser la haine et la peur.

Laissez-nous vous dire que c'est indigne de vos fonctions républicaines. Notre responsabilité collective et la vôtre, en tant que premier magistrat de la Ville, serait d'appeler à l'apaisement et à la paix. Pour toutes ces raisons, et parce que nous savons que cette tribune n'est pas partagée par l'ensemble des élus de votre majorité, nous vous demandons de bien vouloir vous excuser publiquement pour avoir proféré des rumeurs infondées remettant en cause notre intégrité d'hommes et de femmes engagés de longue date autour de valeurs humanistes. Merci.

### **Monsieur le Maire**

Merci Madame. Je vais vous répondre et je ne vous présenterai pas d'excuses. Simplement dire que face à un acte terroriste qui a choqué le monde, qui nous a choqués, je tiens à rappeler que nous ne vous accusons pas de ne pas avoir réagi ou condamné, nous regrettons que la NUPES — groupe ou intergroupe auquel vous appartenez — est restée très floue sur le sujet, pour ne pas dire plus.

C'est vrai qu'en quelques semaines, la situation a évolué. À la lecture de la tribune mise en accusation, vous nous assurez désormais ne pas appartenir à la NUPES. Je suis heureux d'avoir pu vous encourager à prendre votre distance avec une alliance électorale dont les leaders s'écartent chaque jour un peu plus de l'arc républicain.

Vous me permettrez toutefois quelques éléments factuels quant à votre appartenance à la NUPES, c'est ce que je disais et là je pense que vous ne pouvez pas le nier : lors des élections législatives, vous avez été élus grâce à cette étiquette NUPES, lors du vote pour l'élection à la présidence de l'Assemblée nationale, vous étiez la candidate de la NUPES et à l'occasion du premier anniversaire de votre mandat, c'est avec le logo NUPES que vous vantiez votre bilan.

Alors crier au mensonge, à la désinformation, nous avons l'habitude avec la presse et je tiens... Oui, alors aujourd'hui, peut-être que votre parti, le Parti socialiste, en effet, a pris ses distances avec la NUPES et c'est fort heureux. Mais cela reste timide et c'est au cours d'un Conseil national, au bout de la nuit du 17 au 18 octobre, qu'un moratoire, je cite, sur la participation aux travaux de la NUPES a été adopté. Les tribunes, vous le savez, devaient être remises pour le 13 octobre. Donc, cet article a été écrit préalablement à ces événements politiques. Excusez-moi de n'avoir pas eu le don de voyance, surtout en des positions et des postures si peu claires.

Enfin, contrairement à ce que vous avez laissé entendre, le groupe Socialistes et apparentés n'a pas quitté l'intergroupe NUPES mais il a gelé sa participation et pour preuve, aujourd'hui encore, sa photo de couverture et votre profil sur le réseau social anciennement Twitter.

Je suis heureux d'entendre que votre positionnement correspond à ce que la dignité exige. Tirez en les conséquences claires quant à vos futures alliances politiques dans l'hémicycle. Voilà, je tenais à dire que vous me connaissez un petit peu. Je peux avoir des défauts, bien sûr, mais je pense n'avoir jamais attaqué personnellement telle ou telle personne.

Là, c'est en effet une situation politique qui m'a amené à faire cet écrit, parce que bien sûr choqué par cet acte terroriste que d'aucuns n'ont pas voulu condamner, ce qui est tout à fait regrettable. Et nous pouvons apprécier que certains mouvements, membres de la NUPES, aient pris des positions divergentes afin de rester dans l'Arc républicain, ce qui est important pour défendre la République. Et nous ne sommes pas là ce soir pour résoudre une situation internationale qui nous dépasse les uns les autres, mais pour dire que la barbarie a existé, elle existe encore. Il est de notre devoir de faire vivre le bien vivre ensemble au-delà des polémiques, tout en restant dans l'Arc républicain car c'est notre devoir et c'est le souhait de nos compatriotes.

Donc, Madame la Députée, je ne vous ai pas attaqué personnellement, mais j'ai attaqué un positionnement politique comme vous pourrez attaquer mon positionnement politique, vous l'avez attaqué, vous pourrez l'attaquer, mais ce n'était pas vous à titre personnel.

## **Fatiha KELOUA**

Je vous remercie. Donc je prends note que vous ne ferez pas d'excuses publiques. À partir d'aujourd'hui je ne vous serrerai plus la main, parce que pour moi, vous ne faites pas partie de l'Arc républicain. Vous m'avez insulté, diffamé dans votre tribune. Je suis, j'ai toujours été socialiste, appartenant à l'intergroupe NUPES. Un intergroupe, c'est un lieu de travail et de réflexion et ce n'est pas un groupe politique. Et puis je n'ai aucune leçon, mais alors vraiment aucune leçon à recevoir d'un membre du parti Les Républicains, qui a, comme vous le savez, en Commission des affaires des finances, voté pour toutes les propositions de loi du Rassemblement national, toutes ! Les Républicains ont voté systématiquement pour les propositions de loi du Rassemblement national. Je vous laisse aller consulter la Commission des finances de l'Assemblée nationale. Donc, je n'ai vraiment pas de leçon à avoir de vous. Et puis j'aimerais, s'il vous plaît en tout cas, que vous portiez un petit peu plus d'attention à mon nom de famille et à mon prénom, parce que c'est indigne de la part d'un maire, après trois ans quand même de siéger au Conseil municipal, de m'appeler soit Madame ZERROUR pendant deux ans, soit de faire une faute d'orthographe à mon nom de famille et à mon prénom en rajoutant des H hypothétiques parce que je serais d'origine musulmane.

Monsieur le Maire, je ne vous serrerai plus la main, vous comprendrez pourquoi et j'attends mon droit de réponse dans la tribune où je pourrai expliquer aux Rosnéens que ce que vous dites est mensonger.

## **Monsieur le Maire**

Tout à fait Madame. Vous l'aurez, puisque je vous l'avais dit. Je voudrais aussi rappeler par rapport à l'Assemblée nationale, puisque nous en sommes là, que, au début de ce mandat, il y a eu 2989 votes qui se sont tenus dans l'hémicycle et vous avez été présente 364 fois à ces votes, soit un taux d'absence de près de 88 %. Donc voilà, j'ai quand même quelques relations aussi au niveau de l'Assemblée nationale. Donc, Madame, je souhaite que vous nous représentiez, que vous représentiez la circonscription comme il se doit et que vous puissiez accomplir votre travail de députée, bien sûr, pour défendre les intérêts des Rosnéens, des Villemomblois et des Gabiniers.

## **Fatiha KELOUA**

Monsieur le Maire, je suis la députée de la Nation et je suis la députée de la circonscription. Tout le monde peut aller voir les résultats et mon taux de participation à l'Assemblée nationale et juger en l'occasion. Je pense que vos chiffres sont faux et à nouveau mensongers. Allez voir. Et mon taux de présence est de plus de 90 %. Donc vous dites n'importe quoi, vous dites ce que vous avez envie de dire et chacun d'entre vous peut aller sur le site de l'Assemblée nationale. C'est absolument public.

## **Monsieur le Maire**

Absolument, tout à fait. J'ai quelques documents. Donc là nous ne sommes pas là pour polémiquer, mais j'ai quelques documents et je pourrai vous les montrer, Madame, sans aucun problème.

Ensuite, quant à dire que j'ai écorché votre nom, j'ai dû l'écorcher une fois. Je pense avoir toujours été respectueux. Si une fois je vous ai appelé Madame ZERROUR, c'est parce que voilà, j'ai fait une erreur. En effet, ma langue a fourché. Je ne pense pas l'avoir fait volontairement en tout cas. Vous savez, quand je reçois, moi, des messages au nom de Monsieur FOUCONNET ou Monsieur ... voilà, je me dis que oui, là aussi, il y a des erreurs et moi aussi je demande à ce que mon nom soit respecté, mais je pense l'avoir toujours fait. Et là, je n'ai pas fait la topographie, donc le message tel qu'il m'avait été présenté était bien écrit avec votre nom et donc après, il a été mal orthographié et ce n'est pas de mon fait, hélas, et ça je veux bien m'en excuser. Bien, je pense que... M. BEAL et après nous allons clore la polémique et nous allons passer à l'ordre du jour du Conseil.

## **Eric BEAL**

Oui M. FAUCONNET, mes chers collègues, bonsoir Mesdames et Messieurs du public, Je voulais juste vous rappeler, M. FAUCONNET, que le décompte des présences en séance de l'Assemblée nationale est un faux problème.

Vous savez, ou vous devriez savoir que le travail des députés, puisque vous nous avez précisé que vous vous intéressiez au travail de notre députée, le travail des députés se passe aussi en commission. Or, très souvent, les commissions se déroulent en même temps qu'une séance de l'Assemblée nationale. Donc allez rechercher. Je ne sais pas si votre chiffre est exact, mais de toute façon, aller rechercher les présences en séance et uniquement les présences en séance pour juger de l'intérêt et du travail de notre députée, comme de tous les autres députés de France et de Navarre, est une grossière erreur commise très souvent par les gens qui veulent critiquer la démocratie et qui sont eux-mêmes pas trop regardant sur les méthodes. Donc voilà, je voulais juste vous dire que ce n'était vraiment pas un argument, que vous ne devriez pas utiliser cet argument. Je vous remercie.

## **Monsieur le Maire**

Je parlais des votes et pas des présences.

## **1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU SAMEDI 30 SEPTEMBRE 2023**

## **Monsieur le Maire**

Bien, nous allons pouvoir passer maintenant à notre ordre du jour et notre premier point est l'approbation du procès-verbal de notre séance du 30 septembre.

Y a-t-il des remarques ? Non ? Je passe au vote : des votes contre ? Alors oui, c'est vrai que nous avons la possibilité de voter bien sûr sur les tablettes. Je ne sais pas si cela fonctionne. C'est bon ou pas ?

## **Patricia VAVASSORI**

Nous notons l'arrivée de Madame VENTURA à 19h50.

## **Monsieur le Maire**

Ça y est, je pense que le vote est ouvert sur les tablettes pour tout le monde ?

## **Franck DELALANDE**

Excusez-nous, mais par rapport aux pouvoirs, il semblerait qu'ils n'apparaissent pas.

## **Ivan ITZKOVITCH**

Les pouvoirs n'apparaissent pas sur la tablette.

## **Monsieur le Maire**

Vous votez deux fois normalement.

Alors donc il nous reste M. BÉAL. Vous n'avez pas voté ? Parce que là, il y a quatre personnes. M. PAUTRE avait une procuration à M. DELALANDE, c'est ça ? Ok.

Oui, alors sinon on va voter à main levée. Écoutez, je vous propose de passer au vote à main levée, comme ça ce sera plus simple pour cet ordre du jour. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Non.

Donc, ce compte rendu est adopté à l'unanimité. Je vous en remercie.

**UNANIMITÉ**

**SUFFRAGES EXPRIMES  
POUR**

**40  
40**

M. FAUCONNET, Mme VAVASSORI, M. CAREL, Mme VENTURA, M. MANGON, Mme PROVOST, M. LE FLOCH, Mme REGNAULD, M. BAKIR, Mme LEFELLE, M. MESA GIRALDO, Mme BAUBRY, M. RICCARDI, Mme ELICE, Mme ROUSSEL, M. CHAMBORAIRE, M. PERNES, Mme MAILLOT, M. SALLIOT, Mme PAILLOT, M. CAVANNA, M. DO ESPIRITO SANTO, Mme CARBONELL, M. NOBRE, Mme TISSOT, M. ASSILATAM, Mme BOUZIT, Mme SEBAN, M. CIANI, M. CAPILLON, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA, Mme THIBAUT, Mme BONNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE, M. BEAL

**CONTRE  
ABSTENTION**

**0  
0**

**2. AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC RELATIF A L'EXPLOITATION DES MARCHES FORAINS D'APPROVISIONNEMENT – ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N°4 DU 17 NOVEMBRE 2022**

**Monsieur le Maire**

Le 2<sup>ème</sup> point de l'ordre du jour, c'est l'avenant n°1 à la convention de délégation de service public relatif à l'exploitation des marchés forains d'approvisionnement. Cette délibération annule et remplace la délibération du 17 novembre 2022. La loi du 24 août 2021, confortant les principes de la République, imposait d'introduire l'obligation de respect de l'égalité des usagers devant le service public et de respect des principes de neutralité et de laïcité dans les contrats publics. Donc, nous l'avons fait dans tous nos contrats. Il restait à mettre la DSP des marchés forains, le délégataire ayant souhaité sensibiliser au préalable les commerçants et les y a engagés, donc ce pourquoi nous votons ce soir, puisque les commerçants en ont accepté le principe. Y a-t-il des questions ? Je passe au vote. Est-ce que nous votons par...

**Patricia VAVASSORI**

Non, non, on continue.

**Monsieur le Maire**

Non, on va continuer à main levée. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? non. Donc ce point est adopté à l'unanimité. Je vous en remercie.

**UNANIMITÉ**

**SUFFRAGES EXPRIMES  
POUR**

**40  
40**

M. FAUCONNET, Mme VAVASSORI, M. CAREL, Mme VENTURA, M. MANGON, Mme PROVOST, M. LE FLOCH, Mme REGNAULD, M. BAKIR, Mme LEFELLE, M. MESA GIRALDO, Mme BAUBRY, M. RICCARDI, Mme ELICE, Mme ROUSSEL, M. CHAMBORAIRE, M. PERNES, Mme MAILLOT, M. SALLIOT, Mme PAILLOT, M. CAVANNA, M. DO ESPIRITO SANTO, Mme CARBONELL, M. NOBRE, Mme TISSOT, M. ASSILATAM, Mme BOUZIT, Mme SEBAN, M. CIANI, M. CAPILLON, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA, Mme THIBAUT, Mme BONNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE, M. BEAL

**CONTRE  
ABSTENTION**

**0  
0**

### 3. BUDGET VILLE – DECISION MODIFICATIVE N°3 – EXERCICE 2023

#### **Monsieur le Maire**

Le point n°3, je vais laisser la parole à Monsieur MANGON.

#### **Pierre MANGON**

Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir, Mesdames et Messieurs.

Le budget primitif, tel qu'arrêté par le Préfet le 8 juin 2023, a été complété par deux décisions modificatives. La première décision modificative, le 26 juin 2023, s'est focalisée sur des mobilisations de ventilation de crédits entre chapitres et opérations d'investissement afin de mettre en cohérence les arbitrages rendus par la CRC, avec la réalité de l'exécution comptable.

Une deuxième décision budgétaire modificative, le 30 septembre dernier, visait pour l'essentiel à apporter des ajustements nécessaires au budget de fonctionnement au regard des arbitrages rendus par la CRC et des évolutions du contexte économique.

Cette troisième décision modificative vient apporter une dernière adaptation nécessaire en section d'investissement dans le cadre du projet de rénovation de l'élémentaire Eboué. En effet, dans le cadre du déploiement de la ligne 15 du métro, l'école élémentaire Félix Eboué est impactée. Afin de respecter les échéances du calendrier établi avec les contraintes de la Société du Grand Paris et induisant la rénovation de cette école, il est nécessaire de débiter les diagnostics structures et d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration de la consultation de maîtrise d'œuvre dès cette fin d'année. L'ensemble de ces études est évalué à 100 000 €.

Ce projet, dont les échéances s'imposent à la Ville, a nécessité une nouvelle priorisation des projets d'investissement. Les travaux d'ascenseurs pour la mise en accessibilité des écoles ne pouvant pas débiter en 2023, il est proposé de redéployer une enveloppe de 100 000 € de l'opération sur l'agenda d'accessibilité programmée sur l'opération nouvelle créée, Rénovation élémentaire Eboué.

Outre le rapport de présentation, il vous a été joint le document budgétaire. Les propositions s'élèvent donc en section de fonctionnement à aucun mouvement et en section d'investissement : mouvements entre chapitres et opérations d'équipements sans ajout de crédits complémentaires.

Le budget 2023 consolidé (BP + DM1 + DM2 + DM3) s'élève toujours en recettes comme en dépenses à 148 476 476 €. Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir approuver la Décision modificative n°3 de l'année 2023.

#### **Monsieur le Maire**

Merci Monsieur MANGON. Des questions ? Madame THIBAUT.

#### **Magalie THIBAUT**

Oui, plutôt une explication de vote. Donc c'est une décision modificative n°3 qui, en fait, n'appelle pas de commentaire particulier puisque c'est une ventilation et finalement un changement de fléchage sur des dépenses. Néanmoins, comme c'est l'exécution du budget 2023 sur lequel nous avons voté contre, nous continuerons à voter contre.

#### **Monsieur le Maire**

Merci Madame. Monsieur ITZKOVITCH.

#### **Ivan ITZKOVITCH**

Oui. De notre côté, une explication de vote contraire, en l'occurrence : évidemment, c'est une exécution du budget, mais c'est un mouvement d'ordre, en plus, qui plus est, pour permettre

des études sur des écoles avec des éléments quand même assez urgents. Et ça nous a été très bien expliqué par Monsieur MANGON. Donc, quand bien même nous avons voté contre ce budget, il n'y a pas de raison de s'opposer à un mouvement d'ordre. Et donc, nous, en l'occurrence, voterons cette décision.

**Monsieur le Maire**

Monsieur ITZKOVITCH, je vais donc passer au vote. Bon, on va lever la main, ce sera plus simple. Donc y a-t-il des votes contre ? Donc 7. Des abstentions ? Aucune.

**Patricia VAVASSORI**

Monsieur le Maire, ce point est adopté par 33 voix pour et 7 votes contre.

**Monsieur le Maire**

Merci Madame VAVASSORI.

**33 voix pour et 7 votes contre (R.E.S.)**

**SUFFRAGES EXPRIMES  
POUR**

**40  
33**

M. FAUCONNET, Mme VAVASSORI, M. CAREL, Mme VENTURA, M. MANGON, Mme PROVOST, M. LE FLOCH, Mme REGNAULD, M. BAKIR, Mme LEFELLE, M. MESA GIRALDO, Mme BAUBRY, M. RICCARDI, Mme ELICE, Mme ROUSSEL, M. CHAMBORAIRE, M. PERNES, Mme MAILLOT, M. SALLIOT, Mme PAILLOT, M. CAVANNA, M. DO ESPIRITO SANTO, Mme CARBONELL, M. NOBRE, Mme TISSOT, M. ASSILATAM, Mme BOUZIT, Mme SEBAN, M. CIANI, M. CAPILLON, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA

**CONTRE**

**7**

Mme THIBAUT, Mme BONNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE, M. BEAL

**ABSTENTION**

**0**

**4. ADOPTION DE LA NOMENCLATURE BUDGETAIRE ET COMPTABLE M57 A  
COMPTER DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2024 POUR LE BUDGET PRINCIPAL**

**Monsieur le Maire**

Monsieur MANGON, vous nous présentez l'adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 qui sera mise en place à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

**Pierre MANGON**

Dans une perspective de généralisation du compte financier unique, il est indispensable d'adopter préalablement une instruction budgétaire et comptable, commune à l'ensemble des collectivités territoriales et leurs établissements. Pour cette raison, le référentiel budgétaire et comptable dénommé M57, devient obligatoire pour toutes les collectivités territoriales, au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Il abroge la presque totalité des autres instructions budgétaires et comptables, dont la M14 applicable au budget principal de la Ville. Ce nouveau référentiel offre de plus grandes marges de manœuvre aux collectivités en favorisant une gestion pluriannuelle et une meilleure fongibilité des crédits. La M57 est le référentiel le plus avancé en terme de qualité comptable, puisqu'elle intègre les dernières normes comptables examinées par le Conseil de normalisation

des comptes publics, permettant de poursuivre le mouvement de convergence vers les règles des entreprises, sauf spécificité de l'action publique. Surtout, le référentiel est un prérequis à la production du compte financier unique et à l'engagement dans une démarche de certification des comptes publics locaux. L'adoption d'un référentiel unique facilite la gestion de toutes les collectivités territoriales et leurs établissements, tout en conservant certains principes budgétaires. Il étend à toutes les collectivités, les règles budgétaires assouplies dont bénéficient déjà les régions, qui offrent une plus grande marge de manœuvre aux gestionnaires.

Les principales évolutions sont la pluri annualité. L'assemblée délibérante doit se doter d'un règlement budgétaire et financier — R.B.F. — qui fixe notamment les règles de gestion des autorisations de programme, investissements, autorisations d'engagement en fonctionnement et les modalités d'information de l'Assemblée. Ces autorisations sont votées à l'occasion d'une délibération budgétaire (BP, DM, BS) et affectées par chapitre.

Comme la pluri annualité, la fongibilité des crédits, l'autorité territoriale peut, sur autorisation préalable de son assemblée délibérante, procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de la section (hors chapitre 012 que sont les charges de personnel).

Et la troisième évolution, il s'agit de l'adoption d'un plan comptable plus détaillé permettant davantage de précision dans l'exécution comptable du budget. Cette nouvelle nomenclature nécessite également une mise à jour de l'inventaire comptable et induit la mise en place de l'amortissement prorata temporis qui devient le régime de droit commun.

Le règlement budgétaire et financier ainsi que la refonte des règles d'amortissement sont en cours d'élaboration et seront présentés lors d'un prochain Conseil municipal, après consultation préalable des membres de la Commission ressources.

Après avoir recueilli l'avis favorable de madame la comptable publique, il vous est proposé de conserver les modalités de présentation du budget antérieur : un vote par nature avec une présentation fonctionnelle, de conserver les modalités de vote du budget antérieur, un vote au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement avec un vote sur les chapitres opérations d'équipement de la section d'investissement, et d'autoriser le changement de nomenclature budgétaire et comptable du budget de la Ville de Rosny-sous-Bois et d'adopter la nomenclature M57 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024. Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir en délibérer.

#### **Monsieur le Maire**

Merci, Monsieur MANGON. Des questions après la déclinaison technique de cette nouvelle nomenclature, à laquelle toutes les collectivités vont devoir s'adapter ?

Je passe au vote : y a-t-il des votes contre ? des abstentions ?

Donc ce point est adopté à l'unanimité. Je vous en remercie.

**UNANIMITÉ**

**SUFFRAGES EXPRIMES  
POUR**

40  
40

M. FAUCONNET, Mme VAVASSORI, M. CAREL, Mme VENTURA, M. MANGON, Mme PROVOST, M. LE FLOCH, Mme REGNAULD, M. BAKIR, Mme LEFELLE, M. MESA GIRALDO, Mme BAUBRY, M. RICCARDI, Mme ELICE, Mme ROUSSEL, M. CHAMBORAIRE, M. PERNES, Mme MAILLOT, M. SALLIOT, Mme PAILLOT, M. CAVANNA, M. DO ESPIRITO SANTO, Mme CARBONELL, M. NOBRE, Mme TISSOT, M. ASSILATAM, Mme BOUZIT, Mme SEBAN, M. CIANI, M. CAPILLON, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA, Mme THIBAUT, Mme BONNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE, M. BEAL

**CONTRE  
ABSTENTION**

0  
0

## **5. ADMISSION EN NON-VALEUR ET CREANCES IRRECOURVABLES – ANNEES 2009 À 2022**

### **Monsieur le Maire**

Monsieur MANGON toujours, pour le point n°5, donc les admissions en non-valeur et les créances irrécouvrables pour les années 2 1009 à 2022.

### **Pierre MANGON**

Madame Audrey OSIFRE, responsable par intérim du service de gestion comptable de Rosny-sous-Bois, soumet à la Ville de Rosny-sous-Bois, comme il est fait chaque année, des créances irrécouvrables dont elle sollicite l'admission en non-valeur et des créances éteintes.

Tout d'abord les créances irrécouvrables : je préciserai que les créances sont considérées comme irrécouvrables lorsque les diligences de Madame la Comptable publique sont restées sans effet sur le recouvrement.

En effet, le recouvrement des dépenses est effectué par l'État et non par la Ville. L'admission en non-valeur de ces créances ne modifie pas les droits de la Ville de Rosny-sous-Bois vis à vis des débiteurs. En théorie, elle ne fait pas obstacle à un recouvrement ultérieur dans l'hypothèse où le débiteur reviendrait à une meilleure situation financière. Mais cela demeure totalement théorique. Madame la Comptable publique sollicite l'admission en non-valeur de créances irrécouvrables de plusieurs titres de recettes portant sur les exercices de 2009 à 2022, pour un montant global de 86 715,86 €, dont vous avez reçu le détail. Il s'agit de titres émis sur des personnes physiques ou des personnes morales de droit privé, jugées irrécouvrables par le comptable.

Donc les titres de recettes relèvent pour l'essentiel des secteurs qui vous ont été publiés également, qui vous ont été fournis. Les services du Trésor public, malgré des recherches effectuées avec diligence, n'ont pas pu procéder à l'encaissement du solde des titres. Aussi est-il proposé au conseil municipal de bien vouloir approuver l'admission en non-valeur de ces titres de recettes pour les exercices de 2009 à 2022.

### **Monsieur le Maire**

Nous avons l'obligation de voter. Y a-t-il des questions ? Je passe au vote. Tablette ou pas ?

D'accord. Donc c'est le point 5. Ça y est.

### **Pierre MANGON**

Moi, ça ne marche pas.

**Monsieur le Maire**

Je pense que nous allons continuer à main levée. Ce sera beaucoup plus simple pour ce soir. Donc, je repose la question : y a-t-il des votes contre? Des abstentions? Non. Donc ces titres de recettes, ces admissions en non-valeur sont adoptés à l'unanimité.

**Pierre MANGON**

Concernant les créances, elles sont considérées comme éteintes lorsque le recouvrement a été rendu impossible suite à une procédure collective ou de surendettement. Donc, Madame la Comptable publique informe de l'apurement des créances éteintes pour le montant total de 3 425,82 € détaillé comme suit : donc créances d'entreprises en liquidation judiciaire pour l'exercice 2016 de 46,20 € et suite à la commission de surendettement, essentiellement des créances portant sur la pause méridienne et les activités périscolaires. Donc des créances éteintes pour 2015, 2016, 2017 2018 pour un montant de 3 425,82 €. Ce montant total de 3 425,82 € est donné à titre indicatif au Conseil municipal qui n'a pas à délibérer sur ce point.

**Monsieur le Maire**

C'est une prise d'acte. Merci Monsieur MANGON.

- *Admissions en non-valeur*

**UNANIMITÉ**

**SUFFRAGES EXPRIMES  
POUR**

40  
40

M. FAUCONNET, Mme VAVASSORI, M. CAREL, Mme VENTURA, M. MANGON, Mme PROVOST, M. LE FLOCH, Mme REGNAULD, M. BAKIR, Mme LEFELLE, M. MESA GIRALDO, Mme BAUBRY, M. RICCARDI, Mme ELICE, Mme ROUSSEL, M. CHAMBOIRAIRE, M. PERNES, Mme MAILLOT, M. SALLIOT, Mme PAILLOT, M. CAVANNA, M. DO ESPIRITO SANTO, Mme CARBONELL, M. NOBRE, Mme TISSOT, M. ASSILATAM, Mme BOUZIT, Mme SEBAN, M. CIANI, M. CAPILLON, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA, Mme THIBAUT, Mme BONNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE, M. BEAL

**CONTRE  
ABSTENTION**

0  
0

- *Créances irrécouvrables*

**PRISE D'ACTE**

**6. RENOUELEMENT DE LA GARANTIE A PREMIERE DEMANDE AU PROFIT DE L'AGENCE FRANCE LOCALE – ANNEE 2023**

**Pierre MANGON**

En 2013, l'Agence France locale - AFL a été créée avec pour objectif de pallier la diminution du nombre de prêteurs tout en bénéficiant d'une structure créée par les collectivités territoriales pour financer ces collectivités territoriales.

Pour pouvoir prétendre avoir recours à son financement, chaque collectivité adhérente doit y apporter du capital et la garantie de la dette souscrite par l'AFL à hauteur de la dette souscrite auprès d'elle.

A terme, l'AFL doit permettre à ses adhérents de bénéficier de conditions de financement plus avantageuses qu'auprès des banques traditionnelles. La Ville de Rosny-sous-Bois, par délibération n°7 du 22 novembre 2018, y a adhéré et est entrée au capital à hauteur de 428 000 €. L'AFL a remporté les appels d'offres bancaires 2018 pour 4 millions d'euros, 2019 pour 7,5 millions d'euros et 2022 pour 10 millions d'euros. Elle a également repris en 2019 un contrat de DEXIA crédit local pour lequel il restait un capital restant dû de 2 041 666,75 €. A ce jour, compte tenu des remboursements déjà opérés, l'encours de dette communale auprès de l'AFM est donc de près de 16,86 millions d'euros, soit 21,3 % du capital restant dû sur l'ensemble de nos contrats d'emprunts.

Afin de continuer à emprunter à l'AFL, si naturellement, ses offres se révèlent être les meilleures dans le cadre de nos appels d'offres bancaires annuels, il est indispensable de renouveler la garantie à première demande accordée en 2018. En effet, et c'est une spécificité de l'AFL par rapport aux autres établissements bancaires, les sommes dues au titre des contrats souscrits doivent également faire l'objet d'une garantie à première demande, ce qui permet à l'AFL de rester compétitive et de sécuriser ses membres sur ses engagements.

Donc le détail des montants vous a été donné. La délibération adoptée le 27 juin 2022 se voulait être exécutoire pour la durée résiduelle du mandat. Néanmoins, une disposition du CGCT n'offre pas cette possibilité aux communes, contrairement aux intercommunalités. Par conséquent, l'objet de la présente délibération, dont vous retrouverez les principales caractéristiques dans le projet joint à la convocation, est de continuer à garantir les engagements de l'Agence France Locale – AFL, pour l'année 2023, à hauteur de l'encours de dette de la Ville auprès de cet organisme. Et chaque année, on vous redemandera de voter sur le renouvellement de la garantie à première demande.

### **Monsieur le Maire**

Merci Monsieur MANGON.

Y a-t-il des questions ? Non. Je passe au vote : y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Non. Donc ce renouvellement de garantie est adopté à l'unanimité. Je vous en remercie.

### **UNANIMITÉ**

**SUFFRAGES EXPRIMÉS  
POUR**

**40**

**40**

M. FAUCONNET, Mme VAVASSORI, M. CAREL, Mme VENTURA, M. MANGON, Mme PROVOST, M. LE FLOCH, Mme REGNAULD, M. BAKIR, Mme LEFELLE, M. MESA GIRALDO, Mme BAUBRY, M. RICCARDI, Mme ELICE, Mme ROUSSEL, M. CHAMBORAIRE, M. PERNES, Mme MAILLOT, M. SALLIOT, Mme PAILLOT, M. CAVANNA, M. DO ESPIRITO SANTO, Mme CARBONELL, M. NOBRE, Mme TISSOT, M. ASSILATAM, Mme BOUZIT, Mme SEBAN, M. CIANI, M. CAPILLON, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA, Mme THIBAUT, Mme BONNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE, M. BEAL

**CONTRE  
ABSTENTION**

**0**

**0**

## **7. ADOPTION DE LA REDEVANCE POUR OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC DITE RODP PAR LE RESEAU PUBLIC DE DISTRIBUTION ET DE TRANSPORT DE GAZ**

**Monsieur le Maire**

Madame VAVASSORI, je vous laisse la parole pour le point suivant, le point 7.

**Patricia VAVASSORI**

Merci, Monsieur le Maire.

Le point n°7 concerne deux redevances. La Ville, en tant que gestionnaire de sa voirie, peut percevoir des redevances d'occupation du domaine public de la part des exploitants des réseaux. Le SIGEIF est l'un de ces exploitants.

Conformément au Code général des collectivités territoriales, le concessionnaire peut être tenu de s'acquitter auprès des communes des redevances dues au titre de l'occupation du domaine public par les ouvrages de distribution de gaz naturel, sous réserve que la Ville en fixe le montant par délibération.

La première redevance est la Redevance d'Occupation du Domaine Public Gaz. Elle concerne l'occupation pérenne du domaine municipal et est calculée sur la longueur de canalisations de gaz naturel situées sous le domaine public communal. Il est proposé pour la Ville de Rosny-sous-Bois, d'appliquer le taux maximal de cette redevance, à savoir 0,035 € par mètre linéaire de canalisation sur le domaine public majoré de 100 €.

Le montant sera revalorisé annuellement, suite à une éventuelle mise à jour du linéaire de réseau et selon la variation de l'index ingénierie connue au 1<sup>er</sup> janvier. Le calcul de la Redevance d'Occupation du Domaine Public Gaz sera ainsi effectué sur la base des longueurs de canalisations construites ou renouvelées sur le domaine public communal et mises en gaz au cours de l'année N -1.

La deuxième redevance est la Redevance d'Occupation Provisoire du Domaine Public Gaz. Pour l'année 2023, le décret n°2015-334 du 25 mars 2015 fixe le régime des redevances dues aux communes pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux sur les ouvrages de distribution de gaz exploités par GRDF.

Pour de telles occupations temporaires pour travaux, le concessionnaire versera une redevance correspondant à 0,35 € d'euro par mètre linéaire de canalisations construites ou renouvelées sur le domaine public et mise en gaz au cours de l'année précédant celle au titre de laquelle la redevance est due. À compter de 2024, la redevance correspondante est portée à 0,70 € d'euro par mètre linéaire.

La commission ressources a été consultée lors de la séance du 9 novembre dernier. Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir en délibérer. Merci.

**Monsieur le Maire**

Merci Madame VAVASSORI. Quelques recettes à venir. Des questions? Non.

Je passe au vote : Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Non. Donc ces redevances sont adoptées à l'unanimité. Nous vous en remercions.

**UNANIMITÉ**

**SUFFRAGES EXPRIMES  
POUR**

**40  
40**

M. FAUCONNET, Mme VAVASSORI, M. CAREL, Mme VENTURA, M. MANGON, Mme PROVOST, M. LE FLOCH, Mme REGNAULD, M. BAKIR, Mme LEFELLE, M. MESA GIRALDO, Mme BAUBRY, M. RICCARDI, Mme ELICE, Mme ROUSSEL, M. CHAMBORAIRE, M. PERNES, Mme MAILLOT, M. SALLIOT, Mme PAILLOT, M. CAVANNA, M. DO ESPIRITO SANTO, Mme CARBONELL, M. NOBRE, Mme TISSOT, M. ASSILATAM, Mme BOUZIT, Mme SEBAN, M. CIANI, M. CAPILLON, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA, Mme THIBAUT, Mme BONNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE, M. BEAL

**CONTRE  
ABSTENTION**

**0  
0**

**Monsieur le Maire**

Madame VENTURA, pour les associations.

**Catherine VENTURA**

Bonsoir Monsieur le Maire, bonsoir chers collègues, bonsoir au public,

Avant de commencer sur les subventions associatives, je me permets de préciser que la commission Culture, Sports et associations s'est tenue la semaine dernière, c'est-à-dire jeudi 9 novembre, et que tous les points associatifs soumis au vote ce soir ont été abordés.

**8. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION ORDINAIRE D'UN MONTANT DE 700 € A  
L'ASSOCIATION BIBLIOTHEQUE ASSOCIATIVE DU PRE GENTIL**

**Catherine VENTURA**

Nous allons donc commencer ce point associatif par le point 8 qui est une subvention de fonctionnement d'un montant de 700 € à destination de l'association Bibliothèque associative du Pré-Gentil. Il est donc proposé au conseil municipal de bien vouloir autoriser le versement de cette subvention.

**Monsieur le Maire**

Des questions ? Madame la députée.

**Fatiha KELOUA**

Merci, Monsieur le Maire. Alors, je suis ravie de voir cette ligne de subvention pour une bibliothèque du Pré-Gentil, une association. Mais à quand une vraie bibliothèque municipale dans un quartier politique de la ville, un quartier difficile où il ne se passe pas grand-chose en animation de quartier ? Je crois que les habitants ont besoin de cette bibliothèque municipale puisqu'il y en a une dans le quartier de la Boissière, une dans le quartier du Centre, et que les habitants du Pré-Gentil sont en attente de possibilité d'une bibliothèque municipale. Donc ma question, Madame VENTURA, c'est : à quand, au moins l'idée d'une bibliothèque municipale en dur ?

**Catherine VENTURA**

Pour être honnête, j'ai un projet de médiathèque, mais aujourd'hui je n'ai pas le terrain ou l'emplacement et nous n'avons pas non-plus les finances pour pouvoir porter ce projet. Par contre, cette association que j'ai rencontrée en 2020 alors qu'elle était en cessation d'activité et je suis allée voir plusieurs fois la présidente en lui demandant de relancer l'association et pour

lui apporter tout notre soutien. Nous l'avons reçu plusieurs fois, je l'ai reçue trois fois et je l'ai mis en relation avec les médiathèques de la Ville et avec la direction de la culture, afin qu'elle ait un vrai accompagnement de professionnels, un accompagnement de la part de la direction de la culture et on la soutient du mieux qu'on peut. Voilà.

**Monsieur le Maire**

Je passe au vote. Monsieur BÉAL ?

**Eric BÉAL**

Oui, juste une suggestion : on comprend bien qu'un bâtiment en dur qui nécessite en plus un terrain soit un budget très important. Est-ce qu'il ne serait pas intéressant d'imaginer un bibliobus ou une médiatho-bus, ou un bus médiathèque ? Enfin, peu importe mais quelque chose qui soit sur roues et qui puisse se déplacer, notamment, d'ailleurs, dans les deux quartiers Pré-Gentil et puis Bois-Perrier / Mermoz, etc. qui, effectivement, ne possèdent pas de bibliothèque. Donc vous pourriez avoir — ça se fait un peu partout, en province comme en banlieue parisienne — un bus aménagé qui permette d'accueillir des enfants et qui, le mercredi d'ailleurs, pourrait être utilisé par les centres de loisirs locaux ?

**Catherine VENTURA**

Alors nous sommes à l'étude. On a lancé la FAN mobile qui elle, est un déploiement de la Fabrique artistique et numérique et on est en train d'étudier la possibilité d'utiliser ce véhicule, ce triporteur, ou un système qui y ressemblerait en tout cas, pour pouvoir déployer les médiathèques dans les quartiers.

**Monsieur le Maire**

Merci. Je passe au vote : des votes contre ? Des abstentions. Non. Donc cette subvention est adoptée à l'unanimité, l'association sera ravie.

**UNANIMITÉ**

**SUFFRAGES EXPRIMÉS  
POUR**

**40  
40**

M. FAUCONNET, Mme VAVASSORI, M. CAREL, Mme VENTURA, M. MANGON, Mme PROVOST, M. LE FLOCH, Mme REGNAULD, M. BAKIR, Mme LEFELLE, M. MESA GIRALDO, Mme BAUBRY, M. RICCARDI, Mme ELICE, Mme ROUSSEL, M. CHAMBORAIRE, M. PERNES, Mme MAILLOT, M. SALLIOT, Mme PAILLOT, M. CAVANNA, M. DO ESPIRITO SANTO, Mme CARBONELL, M. NOBRE, Mme TISSOT, M. ASSILATAM, Mme BOUZIT, Mme SEBAN, M. CIANI, M. CAPILLON, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA, Mme THIBAUT, Mme BONNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE, M. BEAL

**CONTRE  
ABSTENTION**

**0  
0**

**Catherine VENTURA**

Donc les points 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 concernent l'attribution de la part variable aux associations qui sont sous convention d'objectifs et de moyens. Pour rappel, la subvention accordée au budget 2023 représente la partie fixe de la Ville, soit 90 % de la subvention. Les 10 % restant sont attribués en fonction de la réalisation des objectifs précisés dans la convention.

**9. APPROBATION DE L'AVENANT N°3 A LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS - ATTRIBUTION DE LA PART VARIABLE DE LA SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT A L'ASSOCIATION DE GESTION GLOBALE DE 63 500 €**

**Catherine VENTURA**

Donc, le point n°9 concerne l'attribution de la part variable de la subvention de fonctionnement à l'AGG, soit 63 500 €. Je vous remercie de bien vouloir autoriser le versement de cette subvention.

**Monsieur le Maire**

Des questions ? Je passe au vote : y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Non. Donc vote à l'unanimité, merci.

Alors pardon, excusez-moi, j'ai oublié de souligner que Madame MAILLOT, Madame ZERROUR qui a donc donné son pouvoir à Monsieur BÉAL, ainsi que Messieurs MESA, CAVANNA et DO ESPIRITO SANTO ne prenaient pas part au vote puisqu'ils en sont administrateurs. Donc 5 non-prises part au vote.

**UNANIMITÉ**

***Mme Danièle MAILLOT, Mme Salima ZERROUR, M. Charles MESA, M. Fabrice CAVANNA, M. Felipe DO ESPIRITO SANTO ne prennent pas part au vote***

**SUFFRAGES EXPRIMES  
POUR**

**35  
35**

M. FAUCONNET, Mme VAVASSORI, M. CAREL, Mme VENTURA, M. MANGON, Mme PROVOST, M. LE FLOCH, Mme REGNAULD, M. BAKIR, Mme LEFELLE, Mme BAUBRY, M. RICCARDI, Mme ELICE, Mme ROUSSEL, M. CHAMBORAIRE, M. PERNES, M. SALLIOT, Mme PAILLOT, Mme CARBONELL, M. NOBRE, Mme TISSOT, M. ASSILATAM, Mme BOUZIT, Mme SEBAN, M. CIANI, M. CAPILLON, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA, Mme THIBAUT, Mme BONNER, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE, M. BEAL

**ABSTENTION  
CONTRE**

**0  
0**

**NON-PRISES PART AU VOTE**

**5**

Mme MAILLOT, Mme ZERROUR, M. MESA GIRALDO, M. CAVANNA, M. DO ESPIRITO SANTO,

**10. APPROBATION DE L'AVENANT N°4 A LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS – ATTRIBUTION DE LA PART VARIABLE DE LA SUBVENTION ORDINAIRE A L'ECOLE NATIONALE DES ARTS DU CIRQUE DE ROSNY DE 18 200 €**

**Catherine VENTURA**

Alors le point 10, c'est l'attribution de la part variable de la subvention ordinaire à l'Ecole Nationale des Arts du Cirque de Rosny l'ENACR, de 18 200 €. Donc je vous remercie de bien vouloir nous autoriser le versement de cette subvention.

**Monsieur le Maire**

Ok. Donc Mme VENTURA et moi-même ne prenons pas part au vote.

Je passe au vote : y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Non. Donc ce point est adopté par 38 voix pour.

### **UNANIMITÉ**

**Monsieur le Maire et Mme Catherine VENTURA ne prennent pas part au vote**

**SUFFRAGES EXPRIMES  
POUR**

**38  
38**

Mme VAVASSORI, M. CAREL, M. MANGON, Mme PROVOST, M. LE FLOCH, Mme REGNAULD, M. BAKIR, Mme LEFELLE, M. MESA GIRALDO, Mme BAUBRY, M. RICCARDI, Mme ELICE, Mme ROUSSEL, M. CHAMBORAIRE, M. PERNES, Mme MAILLOT, M. SALLIOT, Mme PAILLOT, M. CAVANNA, M. DO ESPIRITO SANTO, Mme CARBONELL, M. NOBRE, Mme TISSOT, M. ASSILATAM, Mme BOUZIT, Mme SEBAN, M. CIANI, M. CAPILLON, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA, Mme THIBAULT, Mme BONNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE, M. BEAL

**ABSTENTION**

**0**

**CONTRE**

**0**

**NON-PRISES PART AU VOTE**

**2**

M. FAUCONNET, Mme VENTURA

**11. APPROBATION DE L'AVENANT N°3 A LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS - ATTRIBUTION DE LA PART VARIABLE DE LA SUBVENTION ORDINAIRE A L'ASSOCIATION ART EQUESTRE ET ATTELAGE DE 6 000 €**

**Catherine VENTURA**

L'attribution de la part variable de la subvention ordinaire à l'association Art équestre et attelage d'un montant de 6 000 €. Donc je vous remercie de bien vouloir nous autoriser le versement de cette subvention.

**Monsieur le Maire**

Des questions ? Non. Je passe au vote : des votes contre ? Des abstentions ? Non. Personne n'est au Conseil d'administration, donc c'est adopté à l'unanimité.

### **UNANIMITÉ**

**SUFFRAGES EXPRIMES  
POUR**

40

40

M. FAUCONNET, Mme VAVASSORI, M. CAREL, Mme VENTURA, M. MANGON, Mme PROVOST, M. LE FLOCH, Mme REGNAULD, M. BAKIR, Mme LEFELLE, M. MESA GIRALDO, Mme BAUBRY, M. RICCARDI, Mme ELICE, Mme ROUSSEL, M. CHAMBORAIRE, M. PERNES, Mme MAILLOT, M. SALLIOT, Mme PAILLOT, M. CAVANNA, M. DO ESPIRITO SANTO, Mme CARBONELL, M. NOBRE, Mme TISSOT, M. ASSILATAM, Mme BOUZIT, Mme SEBAN, M. CIANI, M. CAPILLON, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA, Mme THIBAUT, Mme BONNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE, M. BEAL

**CONTRE  
ABSTENTION**

0

0

**12. APPROBATION DE L'AVENANT N°4 A LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS - ATTRIBUTION DE LA PART VARIABLE DE LA SUBVENTION ORDINAIRE A L'ASSOCIATION JEANNE D'ARC DE ROSNY-SOUS-BOIS D'UN MONTANT DE 4 800 €**

**Catherine VENTURA**

Point 12, attribution de la part variable de la subvention ordinaire à l'association Jeanne d'Arc de Rosny-sous-Bois d'un montant de 4 800 €. Merci de bien vouloir autoriser le versement de cette subvention.

**Monsieur le Maire**

Il n'y a pas non plus d'élus au CA ou au bureau de cette association. Des questions ? vote contre ? Abstention ? Donc cette subvention est votée à l'unanimité.

**UNANIMITÉ**

**SUFFRAGES EXPRIMES  
POUR**

40

40

M. FAUCONNET, Mme VAVASSORI, M. CAREL, Mme VENTURA, M. MANGON, Mme PROVOST, M. LE FLOCH, Mme REGNAULD, M. BAKIR, Mme LEFELLE, M. MESA GIRALDO, Mme BAUBRY, M. RICCARDI, Mme ELICE, Mme ROUSSEL, M. CHAMBORAIRE, M. PERNES, Mme MAILLOT, M. SALLIOT, Mme PAILLOT, M. CAVANNA, M. DO ESPIRITO SANTO, Mme CARBONELL, M. NOBRE, Mme TISSOT, M. ASSILATAM, Mme BOUZIT, Mme SEBAN, M. CIANI, M. CAPILLON, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA, Mme THIBAUT, Mme BONNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE, M. BEAL

**CONTRE  
ABSTENTION**

0

0

**13. APPROBATION DE L'AVENANT N°2 A LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS - ATTRIBUTION DE LA PART VARIABLE DE LA SUBVENTION ORDINAIRE A L'ASSOCIATION MISSION LOCALE DE LA MARNE AUX BOIS D'UN MONTANT DE 6 250 €**

**Catherine VENTURA**

Point 13, l'attribution de la part variable de la subvention ordinaire à l'association Mission locale de la Marne au Bois, d'un montant de 6 250 €. Je vous remercie de bien vouloir nous autoriser le versement de cette subvention.

**Monsieur le Maire**

Monsieur SALLIOT qui a donné son pouvoir à Madame ROUSSEL, Monsieur CHAMBORAIRE, Madame TISSOT ainsi que moi-même, ne prenons pas part au vote. Des votes contre ? Des abstentions? Non. Donc à l'unanimité.

**UNANIMITÉ**

***Monsieur le Maire, M. Philippe SALLIOT, M. Steeve CHAMBORAIRE, Mme Odile TISSOT ne prennent pas part au vote***

**SUFFRAGES EXPRIMES  
POUR**

**36  
36**

Mme VAVASSORI, M. CAREL, Mme VENTURA, M. MANGON, Mme PROVOST, M. LE FLOCH, Mme REGNAULD, M. BAKIR, Mme LEFELLE, M. MESA GIRALDO, Mme BAUBRY, M. RICCARDI, Mme ELICE, Mme ROUSSEL, M. PERNES, Mme MAILLOT, Mme PAILLOT, M. CAVANNA, M. DO ESPIRITO SANTO, Mme CARBONELL, M. NOBRE, M. ASSILATAM, Mme BOUZIT, Mme SEBAN, M. CIANI, M. CAPILLON, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA, Mme THIBAUT, Mme BONNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE, M. BEAL

**ABSTENTION  
CONTRE**

**0  
0**

**NON-PRISES PART AU VOTE**

**4**

M. SALLIOT, M. CHAMBORAIRE, Mme TISSOT, M. FAUCONNET

**14. APPROBATION DE L'AVENANT N°7 A LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS - ATTRIBUTION DE LA PART VARIABLE DE LA SUBVENTION ORDINAIRE A L'ASSOCIATION STADE OLYMPIQUE DE ROSNY-SOUS-BOIS D'UN MONTANT DE 25 500 €**

**Catherine VENTURA**

L'attribution de la part variable de la subvention ordinaire à l'association Stade Olympique de Rosny-sous-Bois, le SOR, d'un montant de 25 500 €. Je vous remercie de bien vouloir nous autoriser le versement de cette subvention.

**Monsieur le Maire**

Mme REGNAULD et M. CAVANNA ne prennent pas part au vote, donc -2. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Non.

**UNANIMITÉ**

**SUFFRAGES EXPRIMES  
POUR**

**38**

**38**

M. FAUCONNET, Mme VAVASSORI, M. CAREL, Mme VENTURA, M. MANGON, Mme PROVOST, M. LE FLOCH, M. BAKIR, Mme LEFELLE, M. MESA GIRALDO, Mme BAUBRY, M. RICCARDI, Mme ELICE, Mme ROUSSEL, M. CHAMBORAIRE, M. PERNES, Mme MAILLOT, M. SALLIOT, Mme PAILLOT, M. DO ESPIRITO SANTO, Mme CARBONELL, M. NOBRE, Mme TISSOT, M. ASSILATAM, Mme BOUZIT, Mme SEBAN, M. CIANI, M. CAPILLON, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA, Mme THIBAUT, Mme BONNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE, M. BEAL

**ABSTENTION**

**0**

**CONTRE**

**0**

**NON-PRISES PART AU VOTE**

**2**

Mme REGNAULD, M. CAVANNA

**15. APPROBATION DE L'AVENANT N°4 A LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS - ATTRIBUTION DE LA PART VARIABLE DE LA SUBVENTION ORDINAIRE A L'ASSOCIATION UNIVERSITE POPULAIRE D'UN MONTANT DE 3 000 €**

**Catherine VENTURA**

Le point 15, donc l'attribution de la part variable de la subvention ordinaire à l'association Université populaire d'un montant de 3 000 €. Je vous remercie de bien vouloir autoriser le versement de cette subvention.

**Monsieur le Maire**

Des questions ? Non. Je passe au vote : des votes contre ? Des abstentions ? Non.

**Catherine VENTURA**

Merci pour toutes les associations.

**UNANIMITÉ**

**SUFFRAGES EXPRIMES  
POUR**

**40**

**40**

M. FAUCONNET, Mme VAVASSORI, M. CAREL, Mme VENTURA, M. MANGON, Mme PROVOST, M. LE FLOCH, Mme REGNAULD, M. BAKIR, Mme LEFELLE, M. MESA GIRALDO, Mme BAUBRY, M. RICCARDI, Mme ELICE, Mme ROUSSEL, M. CHAMBORAIRE, M. PERNES, Mme MAILLOT, M. SALLIOT, Mme PAILLOT, M. CAVANNA, M. DO ESPIRITO SANTO, Mme CARBONELL, M. NOBRE, Mme TISSOT, M. ASSILATAM, Mme BOUZIT, Mme SEBAN, M. CIANI, M. CAPILLON, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA, Mme THIBAUT, Mme BONNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE, M. BEAL

**CONTRE**

**0**

**ABSTENTION**

**0**

**16. SOUTIEN DE LA VILLE AUX COOPERATIVES DES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES PRIMAIRES ET MATERNELLES DE LA VILLE - SUBVENTIONS COMPLEMENTAIRES D'UN MONTANT TOTAL DE 1 164 €**

**Virginie LEFELLE**

Bonsoir à tous. La Ville apporte son soutien à l'organisation des sorties scolaires en accordant une subvention bus de 350 € par année et par classe, soit 116 € le trimestre. Le nombre de classes ayant augmenté, il est proposé d'attribuer des subventions complémentaires pour un total de 1 164 €. Au regard de l'intérêt pour la jeune population rosnéenne, il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir approuver ces subventions complémentaires.

**Monsieur le Maire**

Des questions ? Madame THIBAUT.

**Magalie THIBAUT**

Oui, merci. C'est une question un peu connexe, mais qui concerne l'éducation. Je ne vous l'ai pas posée mardi en commission éducation, parce qu'en fait on a été interpellés aujourd'hui. D'ailleurs, on vous remercie pour la commission éducation qui était fort intéressante.

On a été interpellés. Alors, je pense que ça demande confirmation, ou justement d'infirmier certaines inquiétudes de la part de parents d'élèves, au sujet d'une baisse assez conséquente du budget de subventions accordées pour les écoles, notamment pour financer (je prends un exemple) des classes transplantées à l'école Jean Moulin, ce qui pourrait finalement ne pas se faire faute de moyens. Est-ce qu'aujourd'hui, vous pouvez nous apporter des éléments, des précisions, sur le fait que le budget alloué en 2023, en tout cas aux écoles afin de leur permettre de financer des actions, a été diminué ? Est-ce qu'il est stable ? Et alors peut-être pas ce soir, si vous n'avez pas la réponse, mais en tout cas pour l'exemple qui nous a été donné, si vous pouvez vous renseigner et nous donner des éléments de réponse, Merci.

**Monsieur le Maire**

Sauf si Madame LEFELLE veut répondre, mais en tout cas à ce jour, aucune décision n'a été prise par rapport aux subventions dans les écoles. Donc ce n'est pas que je ne veux pas apporter de réponse, c'est que pour l'instant, c'est en cours, on est en train de travailler dessus et aucune décision n'a été prise à cet effet. Donc vous pouvez rassurer les parents dans l'immédiat pour 2024.

**Magalie THIBAUT**

Oui, mais pour 2023, il n'y a pas eu de modifications ? C'est ça que je vous demandais.

**Virginie LEFELLE**

Pour l'instant, nous n'avons pas encore statué là-dessus, mais on s'en occupe la semaine prochaine, donc j'aurai plus d'information à vous donner par la suite.

**Magalie THIBAUT**

D'accord.

**Monsieur le Maire**

Merci. Monsieur BÉAL.

**Eric BÉAL**

Oui, donc là, nous sommes invités à voter pour un budget sur les bus et je ne vous apprendrais pas que notre commune est quand même bien pourvue en terme de RER. On a deux stations, avec des écoles qui sont installées non loin des stations et donc je voulais savoir si la loi qui avait été émise, les indications du gouvernement d'il y a quelques années après les attentats etc. et qui interdisait aux classes et aux enseignants de prendre les transports en commun lourds, était toujours en vigueur, ou bien s'il était possible aujourd'hui d'imaginer que des enfants, notamment des primaires, qui partent pour une exposition sur Paris par exemple, puissent emprunter le RER tranquillement, plutôt que le bus, dans la mesure où ça pollue moins d'une part, mais surtout, surtout, tous les parents d'élèves connaissent les soucis de retour vers

16h – 16h30 et les retards pris par les classes qui sont partis en bus parce qu'il y a de la circulation et que c'est très compliqué de rentrer en temps et en heure. Donc voilà, je pensais que c'était deux possibilités d'amélioration de cette possibilité de sortie.

#### **Monsieur le Maire**

Dans l'état actuel des choses, eu égard aux derniers événements, à ce jour, les autorités sont revenues sur les sorties en transports et donc nous sommes revenus à des sorties en car pour sécuriser les enfants.

Y a-t-il d'autres questions ? Non. Je passe au vote : y a-t-il des abstentions ? Non. Des votes contre ? Non. Donc ces subventions sont votées à l'unanimité.

### **UNANIMITÉ**

**SUFFRAGES EXPRIMÉS  
POUR**

**40  
40**

M. FAUCONNET, Mme VAVASSORI, M. CAREL, Mme VENTURA, M. MANGON, Mme PROVOST, M. LE FLOCH, Mme REGNAULD, M. BAKIR, Mme LEFELLE, M. MESA GIRALDO, Mme BAUBRY, M. RICCARDI, Mme ELICE, Mme ROUSSEL, M. CHAMBORAIRE, M. PERNES, Mme MAILLOT, M. SALLIOT, Mme PAILLOT, M. CAVANNA, M. DO ESPIRITO SANTO, Mme CARBONELL, M. NOBRE, Mme TISSOT, M. ASSILATAM, Mme BOUZIT, Mme SEBAN, M. CIANI, M. CAPILLON, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA, Mme THIBAUT, Mme BONNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE, M. BEAL

**CONTRE  
ABSTENTION**

**0  
0**

#### **17. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ÉCOLE ELEMENTAIRE SIMONE VEIL POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2022/2023 D'UN MONTANT TOTAL DE 2 100 €**

#### **Virginie LEFELLE**

Ce point est une régularisation. Cette subvention bus n'avait pas été attribuée à l'école Simone Veil. Cette subvention concerne l'année 2022/2023 pour six classes, soit 2 100 €. Au regard de l'intérêt pour la jeune population rosnéenne, il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir approuver cette subvention.

#### **Monsieur le Maire**

Merci. Des questions ? Madame la Députée.

#### **Fatiha KELOUA**

Une question connexe. D'abord, nous sommes absolument ravis d'une subvention supplémentaire pour l'école Simone Veil. Par contre, il y a quand même un sujet de budget, quant à la réfection ou à l'entretien de la cour de récréation, qui inquiète les familles. Une pétition de fédérations de parents d'élèves est actuellement en ligne, qui expliquent qu'il y a des cas d'accidents répétés dans cette cour de récréation. Je connais cette cour de récréation pour y avoir été moi-même. En fait, le revêtement est, pour ne pas dire dangereux, étrangement fait et il s'effrite, il s'émiette. Le revêtement s'effrite et donc, dans cette cour de récréation, il y a plein de micro cailloux partout qui font tomber les enfants, qui les font trébucher, qui les font se blesser, voire parfois se blesser gravement.

Donc cette subvention, elle est bienvenue pour les sorties, mais j'aimerais savoir quand vous allez décider de faire quand même, je ne sais pas, une étude technique de ce revêtement qui est dangereux pour les enfants et qui est inquiétant pour les familles.

**Monsieur le Maire**

Bien, écoutez, le jour où je suis allée à l'occasion de la rentrée dans cette école, il y a eu justement un incident avec un enfant. C'est arrivé lorsque j'étais présente, donc j'ai alerté en effet les services. Alors, Monsieur BAKIR, je pense que vous devez avoir le suivi de cette opération et nous souhaitons bien sûr que ce soit fait dans les meilleurs délais.

**Sabah BAKIR**

Bonsoir à tous. Nous sommes en train d'étudier avec la DRI pour changer ce revêtement et pour trouver également une solution pour la cour qui est au premier étage, notamment concernant la grille qui est à l'origine, malheureusement, de l'accident d'un enfant qui a eu l'œil ouvert et on est en train de regarder de près tout ça, à savoir qu'on a mis les meilleures grilles existantes juste à côté du mur. Donc des fois peut-être que les enfants... De mémoire, on a eu depuis le début et jusqu'à maintenant, maximum quatre incidents.

**Monsieur le Maire**

Enfin, il ne faut pas miser sur les accidents et il faut tout faire pour qu'il n'y ait pas d'accident. Je pense que nous en avons conscience, vous, comme moi et comme les services. Donc, il faudrait que d'ici la fin de l'année, tout puisse être réglé. Nous en reparlerons ensemble.

**Sabah BAKIR**

De toute façon, on est en train de regarder ça de près, et puis tout à fait très prochainement, on va apporter une solution.

**Monsieur le Maire**

Voilà, il le faut. Parce ce que je vous dis, j'étais là quand il y a eu un accident à l'occasion de la rentrée.

**Virginie LEFELLE**

Et juste un petit complément : on verra la semaine prochaine aussi avec l'entreprise pour voir s'il est possible de mettre des bandes antidérapantes sur le plancher en bois.

**Fatiha KELOUA**

Le plancher en bois, c'est au niveau de la grille ?

**Virginie LEFELLE**

Oui, c'est la cour qui est en bois.

**Monsieur le Maire**

La cour supérieure.

**Fatiha KELOUA**

D'accord, je vous remercie. Juste, il y a eu a priori, selon les fédérations de parents d'élèves, pour le compte, depuis le 1<sup>er</sup> septembre, il y a eu plus que quatre accidents. Mais bon, on ne va pas compter le nombre d'accidents. Ce n'est pas du tout ça la question.

Est-ce que vous pouvez communiquer clairement aussi, parce que les familles s'inquiètent énormément, vu qu'ils n'ont eu, a priori, aucune communication sur la réfection du revêtement. Je pense que ça serait bien d'envoyer un mail commun à toutes les familles de cette école pour les rassurer.

**Monsieur le Maire**

Très bien.

**Sabah BAKIR**

Ce sera fait dès demain.

**Monsieur le Maire**

Merci Monsieur BAKIR. Donc je passe au vote pour la subvention à l'école élémentaire Simone VEIL : Des votes contre ? Des abstentions ? Non. Donc cette subvention de 2 100 € est adoptée à l'unanimité. Je vous en remercie.

### **UNANIMITÉ**

**SUFFRAGES EXPRIMÉS  
POUR**

**40  
40**

M. FAUCONNET, Mme VAVASSORI, M. CAREL, Mme VENTURA, M. MANGON, Mme PROVOST, M. LE FLOCH, Mme REGNAULD, M. BAKIR, Mme LEFELLE, M. MESA GIRALDO, Mme BAUBRY, M. RICCARDI, Mme ELICE, Mme ROUSSEL, M. CHAMBORAIRE, M. PERNES, Mme MAILLOT, M. SALLIOT, Mme PAILLOT, M. CAVANNA, M. DO ESPIRITO SANTO, Mme CARBONELL, M. NOBRE, Mme TISSOT, M. ASSILATAM, Mme BOUZIT, Mme SEBAN, M. CIANI, M. CAPILLON, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA, Mme THIBAUT, Mme BONNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE, M. BEAL

**CONTRE  
ABSTENTION**

**0  
0**

## **18. APPROBATION DU REGLEMENT ET CRITERISATION DES ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

**Catherine VENTURA**

Merci. Donc, afin de répondre à la demande de transparence et d'équité des associations rosnéenne, il vous est proposé ce soir de voter le règlement de la critérisation des subventions aux associations. Ce document, travaillé avec le Conseil consultatif des associations et présenté par deux fois en commission Culture, Sport et associations, définit les conditions générales d'attribution des subventions communales. Il est donc proposé au Conseil municipal de bien vouloir approuver le règlement de la critérisation des attributions de subventions aux associations.

**Monsieur le Maire**

Merci Madame VENTURA. Je sais que vous avez bien travaillé sur ce document. Y a-t-il des questions ? Mme BÖNNER.

**Bertine BÖNNER**

Oui, merci. Je voudrais rappeler qu'il y avait quelques modifications dont on avait parlé en commission la semaine dernière, qu'il faudrait encore...

**Catherine VENTURA**

Elles ont été ajoutées dans le règlement.

**Bertine BÖNNER**

Dans celui qui nous a été envoyé ?

**Catherine VENTURA**

Dans celui qui vous a été envoyé, oui. J'ai vérifié que les deux lignes... il y avait deux choses, une sur les malus et l'autre je ne sais plus, mais ça a été rajouté aussi.

**Bertine BÖNNER**

Enfin, il y avait le point comme quoi les critères pour recevoir les subventions exceptionnelles sont les mêmes que pour les subventions indirectes. C'est vrai, c'est rajouté ?

**Catherine VENTURA**

Oui j'ai vérifié justement.

**Bertine BÖNNER**

D'accord. Et le deuxième était que les critères malus utilisés pour le calcul, voilà, bref...

**Catherine VENTURA**

Ça c'était mis aussi, je vous promets, dans ce qui vous a été envoyé.

**Bertine BÖNNER**

D'accord. Bien, je n'avais pas vu, ok.

Et puis une autre chose. Juste après réflexion, nous nous interrogeons concernant les critères bonus utilisés pour le calcul des subventions, et surtout un. Donc j'explique : c'est le bonus « *lutte en lien avec les valeurs défendues et portées par la Ville (lutte contre/pour ...)* ». Enfin, nous trouvons la conclusion par trois petits points, au lieu de spécifier la nature de la lutte de la politique associative de la Ville, que ce soit pour ou contre, présente un problème parce que ça semble du coup un peu arbitraire.

**Catherine VENTURA**

Alors c'est une demande. Cela n'avait pas été mis dans la deuxième mouture. La mouture que j'ai présentée en octobre, ça n'y était pas.

Le Conseil consultatif des associations a demandé à ce qu'il soit rajouté. C'était vraiment une demande qui venait des associations, justement, pour faire en sorte de ne pas limiter les actions que pouvaient présenter les associations. Ça vient des associations réellement cette demande-là.

**Bertine BÖNNER**

Mais si on ne sait pas ce qu'est la politique associative de la ville, enfin « lutte contre/pour... », si ce n'est pas précisé,

**Catherine VENTURA**

Ça dépend de l'action qui est proposée. C'est ce qu'on a dit en Commission culture, sport et associations la semaine dernière. Tout dépend de l'action que va proposer l'association, si la municipalité a envie de la porter aussi ou pas, si ça correspond aussi aux demandes et aux besoins des habitants, en fonction de la politique de la direction concernée. C'est ce qu'on s'est dit exactement la semaine dernière en Commission culture, sport et associations, on en a parlé.

**Bertine BÖNNER**

Oui, je sais, mais je pense dans ces points-là, il faudrait, je ne sais pas, un lien vers la politique de la ville associative. Je ne sais pas, mais moi je trouve ça un peu flou en fait à cet endroit-là.

**Monsieur le Maire**

Ça peut être la lutte pour la défense des animaux et la lutte contre le cancer. Voilà, on lutte pour la défense de... par exemple, et une lutte contre..., bien sûr. Voilà.

**Catherine VENTURA**

Les associations nous ont demandé de rajouter le contre, parce qu'à l'origine, après j'avais rajouté le pour et c'est eux qui m'ont dit : « mais il faut aussi le contre ». Donc ça vient vraiment de la demande associative aussi pour cette transparence et cette équité.

**Bertine BÖNNER**

Oui, mais je trouve ça peu transparent à cet endroit.

Après dernière chose, en commission, on avait évoqué la difficulté d'attribuer des locaux aux associations et du coup, nous nous interrogeons sur la possibilité de mettre à disposition des associations, les préaux des écoles et les cours de récréation, les soirs de semaine et les week-ends, parce que c'est quand même dommage d'avoir d'un côté des locaux vacants, alors qu'il y a des demandes de salles et d'espaces.

**Catherine VENTURA**

Alors, je vais laisser ma collègue à l'éducation répondre, mais il y a des préaux qui sont utilisés pour le périscolaire, ainsi que des cours d'écoles, donc bon, je vais laisser répondre...

**Bertine BÖNNER**

Oui enfin, jusqu'à 19h, après plus. Et les week-ends, pas du tout.

**Virginie LEFELLE**

Non, parce qu'après il y a le ménage, il y a tout ça, donc ça ce n'est pas possible.

**Bertine BÖNNER**

Mais c'est possible dans d'autres villes.

**Monsieur le Maire**

Et nous sommes en situation Vigipirate actuellement, donc c'est peut-être aussi pour l'avenir que Mme BÖNNER posait la question. Donc, là, dans l'immédiat, il n'y a pas de possibilité, bien sûr.

Ensuite, c'est vrai que c'est tout un fonctionnement aussi, parce que ça oblige le personnel à rester tardivement. Certaines écoles n'ont pas forcément un gardien sur place.

**Eric BÉAL**

Oui, effectivement, c'est mieux comme ça. J'aimerais simplement appuyer l'intervention de ma collègue, notamment sur le point qu'elle a soulevé, concernant les bonus. C'est vrai, je ne comprends pas. Je trouve qu'il est soit mal écrit, soit imprécis.

Je lis la ligne qui parle de lutte en lien avec les valeurs défendues et portées par la Ville. Oui, mais si vous nous parlez des valeurs défendues et portées par la Ville, il s'agit de les définir. Quelles sont vos valeurs ? Est-ce qu'il s'agit... Attendez, je termine parce que ma question est un peu générale et je pense que j'ai besoin de préciser.

Si nous sommes tous ici, je pense, respectueux des valeurs de la République : liberté, égalité, fraternité, nous savons aussi que nous avons présenté, notamment aux Rosnéens, en 2020, des programmes différents. Il y avait trois groupes politiques, il y en a maintenant, si mes calculs sont bons, cinq qui sont représentés à la mairie, ça fait cinq possibilités de valeurs, alors, non, pas totalement différentes, encore heureux.

Nous sommes en démocratie, nous sommes tous républicains, mais mine de rien, il y a, suivant les partis politiques auxquels nous sommes attachés, soit en tant qu'adhérent, soit en tant que

sympathisant, des valeurs différentes. Et d'ailleurs le débat qui vient de se terminer à l'Assemblée nationale et au Parlement sur la loi immigration nous l'a bien démontré. Je ne reviendrai pas là-dessus. Mais enfin, vous savez de quoi je parle.

Donc les valeurs défendues par non-pas la ville, comme il est indiqué, d'ailleurs, mais par la municipalité. Les agents obéissent à la majorité, c'est normal, ils sont là pour ça et la majorité met un projet en place et défend donc des valeurs qui lui sont proches et qui peuvent être légèrement différentes des valeurs défendues par l'opposition ou les oppositions.

C'est d'ailleurs pour cela que nous ne sommes pas toujours d'accord et qu'un certain nombre de, notamment dans votre parti, Madame, un certain nombre de subventions, éventuellement, sont discutées, et j'ai déjà eu l'occasion de m'exprimer sur ce point dans les Conseils municipaux précédents.

Donc voilà, il nous semble que les valeurs, si vous voulez vraiment préciser, et encore une fois, cette initiative de charte est tout à fait intéressante. C'est une innovation et on la prend comme telle. C'est très intéressant, mais encore faudrait-il aller jusqu'au bout pour nous donner les indications sur les valeurs que vous défendez et qui seraient donc prises en compte pour à la fois calculer les montants et choisir les associations.

Un seul exemple : il se trouve que je suis, pour appartenir, enfin adhérer à la Ligue des droits de l'homme locale, enfin, qui n'est pas seulement locale puisqu'elle est attachée à plusieurs communes environnantes. Si j'étais décideur, il se trouve que la Ligue aurait un montant de subvention plus important que celui que vous lui avez donné en 2022 et qu'elle a oublié d'ailleurs de vous réclamer en 2023 au niveau du fonctionnement puisqu'elle était en retard. Voilà, c'est simplement, vous voyez, sans qu'on soit véritablement sur des valeurs totalement différentes les uns et les autres, c'est quand même des nuances qui peuvent être importantes.

Et donc nous pensons que ces valeurs auxquelles vous faites référence doivent être vraiment précisées. Par ailleurs, juste une petite suggestion sur le texte toujours : il est donné sur « subvention exceptionnelle », c'est toujours dans l'article 3, après avoir présenté les bonus et les malus, vous parlez de subvention exceptionnelle. Peut-être serait-il intéressant de préciser qu'une subvention exceptionnelle peut être octroyée tout au long de l'année, contrairement aux subventions de fonctionnement, qui elles, doivent être demandées avant le 15 juin de l'année précédente. Et ça aussi, c'est une difficulté pour certaines associations. Je viens de vous parler de ce qui est intervenu pour la LDH. Voilà.

Et puis, j'appuie la suggestion de Madame BÖNNER sur l'utilisation des cours de récréation ou bien des préaux. Certes, ça doit conduire à quelques heures en plus pour le ménage, mais enfin, dans toutes les écoles de France et de Navarre, vous avez un certain nombre d'associations qui utilisent, et parfois d'ailleurs les classes elles-mêmes, ce qui n'est pas forcément apprécié des enseignants et on peut bien le comprendre. Mais vous avez des tas d'associations qui utilisent les locaux de ce qu'il faut bien convenir quand même d'appeler les locaux de la République, même si c'est géré par les Conseils municipaux et par les mairies. Mais ça se fait tout logiquement et ça nous permettrait de régler effectivement un certain nombre de problèmes. Vous le savez, Madame, vous avez des tas d'associations qui vous demandent ponctuellement telle ou telle possibilité d'utilisation de salle et malheureusement, vous ne pouvez pas répondre à tout le monde, ce qui est fort dommage. Merci.

### **Catherine VENTURA**

Alors je vais revenir sur plusieurs points. Donc, déjà il y avait une commission Culture, sports et associations qui s'est tenue deux fois sur le sujet. Donc c'était par deux fois le moment de faire part des interrogations et des points.

Deuxièmement, vous me parlez d'association politique, ça tombe bien, elles ne sont pas subventionnées par la Ville.

Troisièmement, je ferai part au Conseil consultatif et aux associations de vos remarques sur leur phrase, puisque c'est d'eux-mêmes que viennent les critères.

Ensuite, concernant les salles, tous ceux qui sont dans des espaces partagés, c'est-à-dire des salles partagées ont eu satisfaction au niveau des horaires qu'ils ont demandés. Parfois on leur en a proposé d'autres, mais ils ont tous eu des créneaux partagés sur les salles. À ma connaissance, la seule association qui aujourd'hui n'a pas de salle, c'est une association dont le local a brûlé, qui n'a pas voulu retourner dans son local pour des raisons de sécurité et qui demande un local non-partagé. Outre cette association, à ma connaissance, aujourd'hui, dans les demandes que nous avons eues, elles ont toutes été satisfaites. Voilà.

**Monsieur le Maire**

Merci Madame VENTURA. Madame THIBAULT.

**Magalie THIBAULT**

Oui, je voulais revenir sur ça en complément. Bon, vous faites effectivement des efforts sur notamment la transparence, sur les critères, et ça, effectivement, on vous l'avait demandé depuis un moment, donc on reconnaît. Mais effectivement, sur le sujet des subventions indirectes et vous évoquez la mise à disposition de salles, ça, c'est une chose, mais sur la mise à disposition de locaux, nous, on aurait bien aimé aussi connaître vos critères qui vous permettent de décider de mettre à disposition un local pour telle ou telle association.

Aujourd'hui, ce n'est pas forcément précisé. On a bien conscience qu'il n'y a pas assez de locaux pour l'ensemble des associations de la ville et ça nous amène en fait à une seconde réflexion qui, je pense, on peut porter tous ensemble. La Ville, historiquement, a beaucoup d'associations dans le secteur sportif et culturel et c'est très bien et c'est tant mieux. Bien évidemment, ça c'est une bonne chose, mais on voit bien que sur les dernières années, il y a l'émergence de nouvelles associations qui portent des orientations nouvelles, autour notamment, de la transition écologique et de l'écologie. Et donc, ça devrait nous amener et je pense que de toute façon, ça amène l'ensemble des collectivités à se poser des questions, sur, de toute façon, un nombre de locaux restreints.

Comment est-ce qu'on fait de la place à ces nouvelles associations-là, en travaillant notamment à la mutualisation entre associations, pour leur permettre de disposer quand même de locaux et d'espaces ? Voilà, donc c'est aussi ça aujourd'hui qu'on porte. On ne cible pas forcément une association plus qu'une autre, mais c'est vrai que, en tout cas, des fois, certaines tardent à avoir des réponses.

Et puis je finis mon intervention. Juste, Madame VENTURA, une petite remarque : c'est très bien que les commissions municipales se tiennent, dans lesquelles on pose des questions, mais on a le droit en Conseil municipal de revenir dessus et d'en poser d'autres. Sinon, je veux dire le Conseil municipal, il n'aurait même pas lieu d'être.

**Catherine VENTURA**

J'ai une question. Quand vous parlez de locaux, vous parlez de locaux individuels ou partagés ?

**Magalie THIBAULT**

Les deux.

**Catherine VENTURA**

Pour les locaux partagés, tout le monde a eu satisfaction.

**Magalie THIBAULT**

Nous, on en connaît qui n'en ont pas eu, donc c'est pour ça. En fait, vu que vous faites un règlement de critérisation, pourquoi est-ce que contrairement aux subventions annuelles de

fonctionnement et aux subventions dites exceptionnelles, du coup vous ne précisez pas justement les critères qui vous permettent en fait de décider et d'octroyer la mise en place... ?

Il y a des associations qui ont des locaux à titre permanent dans l'année. Ça, ça nous interroge. Je ne dis pas qu'elles n'en ont pas l'utilité, je dis juste pourquoi est-ce que certaines associations ont des locaux tout au long de l'année et pas d'autres ? Alors que d'autres, de par leurs activités, qui mènent des actions tous les week-ends, ne peuvent pas en disposer. Ça questionne, c'est tout ce qu'on dit. Est-ce que c'est quelque chose qui pourrait être travaillé prochainement ? En tout cas, nous, c'est aussi un point dur aujourd'hui.

**Catherine VENTURA**

On pourra en reparler en commission, évidemment. Concernant les associations qui ont des locaux non-partagés, ce sont des associations qui ont des activités spécifiques. Je pense par exemple, je peux le citer, au musée de l'histoire par exemple, qui occupe un bâtiment et c'est compliqué de le partager ce bâtiment, c'est un exemple, il y en a d'autres. Pour les autres, j'aime l'idée de la mutualisation et c'est ce qu'on favorise de toute façon sur tous les locaux aujourd'hui, la maison des associations comprise.

**Monsieur le Maire**

Une question Monsieur BÉAL.

**Eric BÉAL**

Oui, juste une remarque. Vous m'avez accusé de parler d'association politique. Je ne vois pas très bien de quoi vous parlez. J'ai cité une association qui me semble être la Ligue des droits de l'Homme et je ne vois pas très bien ce que ça a à voir avec la politique.

**Catherine VENTURA**

C'est vous qui m'avez parlé de trois ou cinq groupes associatifs politiques en début de votre intervention. Je ne pensais pas du tout à l'association que vous avez citée.

**Eric BÉAL**

Madame, excusez-moi, mais à moins d'avoir eu un trou énorme, je ne vois pas de quoi vous parlez. Franchement, je n'ai pas parlé de groupes politiques.

**Monsieur le Maire**

Madame la Députée.

**Fatima KELOUA**

Oui, je vais faire une intervention, je vais essayer d'être rapide.

J'ai lu attentivement le règlement avec les critères, et je suis très contente qu'on arrive à critériser enfin les subventions et les subventions pour certaines associations. Alors, malheureusement, je n'ai pas pu venir en commission, mais j'ai lu le document et moi ce qui m'interroge, c'est le malus. Alors je vous relis ce que j'ai devant les yeux : « *Les malus, actions portées par des associations dont les activités ont pu engendrer des troubles à l'ordre public, associations ayant fait preuve de manque de respect envers les lieux, les habitants, les agents municipaux, les élus, les autres associations.* »

Je suis vraiment inquiète, parce qu'on a quand même la loi en France, un délit est un délit et à partir de ce moment-là, ce n'est pas un malus qu'il faut donner à une association, c'est arrêter les subventions. Donc je m'étonne. Alors après, je me suis dit bon, qu'attendent les élus ? Est-ce qu'ils attendent de l'allégeance ? Et là, on aura un bonus à la place d'un malus ou s'il y a une atteinte, une vraie atteinte au respect, il y a la loi et dans ce cas-là, il faut déposer plainte. Alors expliquez-moi. Voilà, c'est juste ce point-là de malus qui m'interroge.

**Catherine VENTURA**

Je vais vous donner un exemple. J'ai eu avec une association justement un souci – je ne la citerais pas – et qui indirectement m'a dit que d'ici l'année prochaine je serai passée sous un camion. Bon voilà, voilà un exemple, j'en ai d'autres, mais en voilà un. C'est celui que je crois qui m'a le plus marqué et qui a énormément choqué la personne de l'administration qui était là. J'étais en haut-parleur, enfin elle était un haut-parleur. Donc j'ai entendu et elle est maman comme moi. Elle a été très choquée par ces propos. Voilà.

**Fatiha KELOUA**

Alors dans ce cas, il y a deux solutions. Il y a le dépôt de plainte, l'arrêt des subventions. Le malus, là, c'est juste une petite tape sur la main. Je crois que ce n'est pas...

**Catherine VENTURA**

Non là le malus ça a été l'arrêt.

**Fatiha KELOUA**

Ah oui, voilà, d'accord.

**Catherine VENTURA**

Ah oui, clairement !

**Monsieur le Maire**

Très bien, après ce débat fructueux et merci madame VENTURA pour l'ensemble de vos réponses et vous portez, en effet, je le sais, ce souci des associations. Et ce travail, vous l'avez fait bien sûr avec le groupe des associations, vous l'avez fait avec le Conseil consultatif. Et puis merci aussi de l'avoir présenté, bien sûr, en commission et nous l'avoir présenté ce soir. Il a beaucoup de qualités. Il a quelques défauts, en effet, il doit être perfectionné, mais en tout cas c'est quand même il est... pardon ?

**Catherine VENTURA**

Il est amené à vivre.

**Monsieur le Maire**

Bien sûr, tout à fait et à faire vivre la vie associative.

**Catherine VENTURA**

Bien sûr.

**Monsieur le Maire**

Donc je passe au vote : y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? 7.

**Patricia VAVASSORI**

Monsieur le Maire, le point est adopté par 33 voix pour et 7 abstentions.

**33 voix pour et 7 abstentions (R.E.S.)**

**SUFFRAGES EXPRIMES  
POUR**

**40  
33**

M. FAUCONNET, Mme VAVASSORI, M. CAREL, Mme VENTURA, M. MANGON, Mme PROVOST, M. LE FLOCH, Mme REGNAULD, M. BAKIR, Mme LEFELLE, M. MESA GIRALDO, Mme BAUBRY, M. RICCARDI, Mme ELICE, Mme ROUSSEL, M. CHAMBORAIRE, M. PERNES, Mme MAILLOT, M. SALLIOT, Mme PAILLOT, M. CAVANNA, M. DO ESPIRITO SANTO, Mme CARBONELL, M. NOBRE, Mme TISSOT, M. ASSILATAM, Mme BOUZIT, Mme SEBAN, M. CIANI, M. CAPILLON, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA,

**CONTRE  
ABSTENTIONS**

**0  
7**

Mme THIBAUT, Mme BONNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE, M. BEAL

**19. ADHESION DE LA VILLE A DEUX ASSOCIATIONS D'ELUS : L'ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE (AMF) ET L'ASSOCIATION DES MAIRES D'ILE-DE-FRANCE (AMIF)**

**Monsieur le Maire**

Le point suivant donc, je ne vous présente pas l'AMF, l'Association des maires de France et l'AMIF, l'Association des maires d'Ile-de-France, que vous connaissez tous, et vous connaissez bien sûr leurs activités.

Il fallait remettre à jour nos cotisations, ce que nous avons fait. Donc le coût de nos cotisations pour l'AMIF l'Association des maires d'Ile-de-France, est fixé pour l'année 2023 à 0,092 € par habitant, ce qui représente un montant de 4 197,22 € pour Rosny-sous-Bois pour cette année.

Pour l'AMF, l'Association des maires de France, le coût de l'adhésion est fixé à 0,116 € par habitant, soit 7 573,52 € pour cette année 2023.

Le congrès de l'AMF, d'ailleurs, a lieu la semaine prochaine à partir de mardi. Donc tout le monde y est convié, bien sûr. Des questions ? Monsieur BÉAL.

**Eric BÉAL**

Oui, peut-être, est-ce l'habitude, mais est-ce qu'il est logique de payer une adhésion pour l'année 2023 en novembre, c'est-à-dire à la fin de l'année ? C'est toujours comme ça ?

**Monsieur le Maire**

C'est un oubli, donc c'est pour ça que nous régularisons cette cotisation.

**Eric BÉAL**

Et ça veut dire que s'il y a des services, parce que l'AMF et puis l'AMIF ont des services, on en a bénéficié ?

**Monsieur le Maire**

Tout à fait, oui, absolument.

Je passe au vote : y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Non. Donc ce point est adopté à l'unanimité. Je vous en remercie.

**UNANIMITÉ**

**SUFFRAGES EXPRIMES  
POUR**

**40  
40**

M. FAUCONNET, Mme VAVASSORI, M. CAREL, Mme VENTURA, M. MANGON, Mme PROVOST, M. LE FLOCH, Mme REGNAULD, M. BAKIR, Mme LEFELLE, M. MESA GIRALDO, Mme BAUBRY, M. RICCARDI, Mme ELICE, Mme ROUSSEL, M. CHAMBORAIRE, M. PERNES, Mme MAILLOT, M. SALLIOT, Mme PAILLOT, M. CAVANNA, M. DO ESPIRITO SANTO, Mme CARBONELL, M. NOBRE, Mme TISSOT, M. ASSILATAM, Mme BOUZIT, Mme SEBAN, M. CIANI, M. CAPILLON, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA, Mme THIBAUT, Mme BONNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE, M. BEAL

**CONTRE  
ABSTENTION**

**0  
0**

## **20. CREATIONS ET SUPPRESSIONS DE POSTES**

**Monsieur le Maire**

Madame BAUBRY, je vous cède la parole pour les points 20 et 21.

**Stéphanie BAUBRY**

Bonsoir à tous. Donc créations et suppressions de postes pour faire face aux besoins de fonctionnement des services et procéder aux nominations suite aux avancements de grade, concours et recrutements, il s'avère nécessaire de procéder à différentes modifications sur les emplois de la Ville :

Deux transformations de postes visant à s'adapter au grade de l'agent que l'on souhaite recruter. Le contenu de poste reste le même. Sur deux postes, les agents sont partis et les personnes recrutées pour les remplacer ne relèvent pas du même grade. Il convient donc de fermer le poste sur l'ancien grade et d'ouvrir le poste sur le nouveau grade. Il s'agit d'un poste de gardien de parc qui passe du grade d'adjoint technique principal de deuxième classe à celui d'agent de maîtrise, ainsi que deux postes de gestionnaires de groupe scolaire logés qui passe du grade d'adjoint technique principal de seconde classe à celui d'agent spécialisé des écoles maternelles ATSEM.

Trois transformations de postes visant à nommer sur un nouveau grade les agents ayant réussi un concours. Trois agents ont réussi un concours et peuvent être nommés sur un nouveau grade sur le poste qu'ils occupent actuellement.

Un agent qui exerce les fonctions d'ATSEM passe d'un grade d'adjoint technique à celui d'adjoint spécialisé des écoles maternelles ATSEM, suite à la réussite de ce concours. Deux agents qui exercent les fonctions de juriste marché et de responsable administratif et financier de la direction des bâtiments passent du grade de rédacteur à celui d'attaché, suite à une réussite à ce concours.

Enfin, une transformation de poste liée à une augmentation de la quantité de travail. Pour la rentrée 2023, nous avons budgété une augmentation de 5 h de volume horaire proposées en danse contemporaine, afin de répondre aux demandes croissantes sur cette discipline. Pour cela, il est proposé de fermer le poste d'assistant d'enseignement artistique principal de seconde classe à hauteur de 11 h hebdomadaires, afin de le créer sur un volume de 16 h hebdomadaires. Le Comité social territorial a adopté à l'unanimité ces modifications dans sa séance du 10 octobre 2023. Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir approuver ces suppressions et créations de postes.

**Monsieur le Maire**

Merci Madame BAUBRY. En effet, le CT du mois d'octobre a voté pour ces créations et suppressions de postes à l'unanimité. Des questions ? Monsieur BÉAL.

**Eric BÉAL**

Oui, je vous avais effectivement demandé à recevoir les comptes rendus du Comité social territorial et j'ai bien reçu celui du mois d'octobre, donc je vous en remercie. Le problème, c'est que sur les créations et les suppressions de postes, il n'y a aucun commentaire. Donc, on a exactement les mêmes informations que celles dont vous bénéficiiez, mes chers collègues, mais on n'a pas de commentaire des représentants des agents, des salariés de la Ville. Est-ce qu'il n'y a eu aucun commentaire ou est-ce que...

**Monsieur le Maire**

Absolument, s'il n'y a pas de commentaires, c'est qu'il n'y a pas eu de commentaires et un vote. Voilà.

**Eric BÉAL**

C'est étonnant.

**Monsieur le Maire**

Ce n'est pas de l'autocratie, mais voilà, il n'y a pas eu de demande spéciale par rapport à ces postes.

**Eric BÉAL**

D'accord, merci. Par ailleurs, j'ai moi-même assisté à la commission technique Education, il y a quelques jours, au cours de laquelle Madame LEFELLE nous a annoncé l'embauche de quelques 78 animateurs depuis la rentrée de septembre. Donc je voulais savoir si l'embauche de ces personnes a débouché sur la création d'un nombre équivalent de postes, si nous allons en avoir l'information, si ça va passer dans un CST prochain, etc ?

**Monsieur le Maire**

C'est un CT, pas un CST. Il s'agit d'un comité technique.

**Eric BÉAL**

Comité technique pardon. Et même question pour les 16 animateurs que vous nous avez annoncés, Madame, pour bientôt puisque je crois qu'il y en a d'autres. Voilà. Merci.

**Virginie LEFELLE**

Alors les 78 qui ont été recrutés et les 16 qui vont arriver entre le 20 et le 24, il me semble, si je ne me trompe pas au niveau des dates, ce sont des postes vacataires. Donc non, ça ne passera pas en commission comme vous en parlez, ce sont des vacataires.

**Monsieur le Maire**

C'est moi qui viens de faire une erreur, c'est bien le CST, c'était le CT autrefois. Ma langue a fourché et donc c'est bien le CST maintenant. Voilà. Madame la Députée ?

**Fatiha KELOUA**

Oui, juste par rapport aux postes d'animateurs vacataires, on devrait normalement apprendre de ses erreurs. Or, depuis trois ans, je n'ai pas l'impression que vous appreniez vraiment de la situation à Rosny-sous-Bois et du manque de perspectives dans l'animation.

Tant qu'il n'y aura pas un projet solide, éducatif, pour les centres de loisirs, pour le périscolaire, les animateurs ne resteront pas. En fait, c'est un métier qui est suffisamment mal payé et difficile, et si on ne se sent pas investi d'une mission avec un projet éducatif solide, des centres de loisirs et le PEdT, à priori, a été simplement renouvelé, mais il n'y a pas de nouveau projet.

Les animateurs ne restent pas. Ils ne restent pas au point, où là, on est au mois de novembre. Vous nous dites qu'il y aura des recrutements de vacataires, des vacataires qui vont arriver. Le métier ne va pas leur plaire, ils ne vont pas s'investir dans une équipe et ils repartiront. Et puis, je suis quand même inquiète, mais chaque année, je suis un peu plus inquiète. On a quand même, cette année, touché le fond parce que le document « rentrée scolaire » qu'on a mi-novembre, je suis désolée, mais moi, la préfecture, la rentrée scolaire du rectorat de l'Académie de Créteil, on l'a faite le 20 septembre. Voilà.

Ces chiffres-là, ils ont été stabilisés fin septembre, on aurait dû les avoir fin septembre. Qu'est-ce que ça veut dire ? Ça veut dire qu'il y a un gros souci, un manque d'anticipation du travail et que l'éducation n'est pas la priorité. Alors, le bâti peut-être, parce qu'il n'y a pas le choix, le bâti, le patrimoine, mais l'éducation, le programme, le projet éducatif de nos enfants, je n'ai pas l'impression que ce soit la priorité de la Ville. Faites tout pour que je me trompe.

### **Virginie LEFELLE**

Alors les chiffres auraient dû vous être transmis au Conseil municipal du mois de septembre, mais il y a eu un souci et ça a été reporté. C'est pour ça que les chiffres ont été transmis que plus tard, tout simplement.

Après, pour le métier, on a lancé une déprécarisation. Donc par rapport à l'année dernière, on a 22 postes d'animateurs en plus, à temps complet, donc qui ne sont plus vacataires. Donc, oui, on a changé les modes de travail, c'est-à-dire que les animateurs ont été revalorisés au niveau salarial, leur temps de travail a changé, ils ont plus de temps pour les réunions, plus de temps de préparation, plus de temps de rangement, plus de temps de réunion pour pouvoir uniformiser les activités sur les différents centres. Et l'éducation n'est pas du tout pris à la légère. C'est très important.

C'est un problème national au niveau du recrutement. Et il faut savoir qu'entre octobre 2022 et octobre 2023, on a plus de 340 enfants en plus. Donc, en plus du problème de recrutement, on a beaucoup plus d'enfants qui s'inscrivent au niveau du périscolaire. Donc on en recrute plus, mais comme il y a plus d'enfants, automatiquement, on a toujours un décalage qui s'inscrit.

### **Fatiha KELOUA**

Alors je pense qu'au mois de septembre, c'était parce qu'on n'avait pas d'élus à l'éducation et qu'il y a eu un couac, je ne sais pas. Mais en tout cas, c'est bizarre, parce que le taux de natalité en France baisse, la démographie, en France, elle baisse. Alors pourquoi à Rosny-sous-Bois on a plus d'enfants ? Parce qu'on a construit à Rosny-sous-Bois. Le sacré moratoire qu'on nous avait promis, avec un arrêt des permis de construire pendant quelques temps, il n'a pas eu lieu.

Et comme on construit et qu'on n'anticipe rien du tout, eh bien oui, il y a eu 300 gamins en plus, qu'il faut mettre dans une école et à qui il faut offrir du périscolaire. Et puis sachez, je ne vais pas cacher ma déception de ce courrier quand-même, que j'appellerai « infamant », un courrier qui dit aux familles : « débrouillez-vous, vous ne pourrez plus inscrire vos enfants de tout le mois de novembre au périscolaire. » Qu'est-ce que ça veut dire ? Ça veut dire qu'on dit aux mamans de retourner au foyer où... parce que les familles travaillent, je vous le rappelle. Alors je comprends, on ne va pas mettre en péril des enfants s'il n'y a pas d'animateurs, ça je l'entends. Mais anticipez, s'il vous plaît, anticipez !

### **Virginie LEFELLE**

On fait le maximum. D'ailleurs, des jobs dating ont eu lieu, d'autres seront faits tout au long de l'année pour qu'on ait un vivier dès l'année prochaine. Après concernant les parents, oui, malheureusement, on a dû bloquer pour une question de sécurité. Mais il faut savoir que sur 130 enfants, il y en a 106 qui ont été pris sur la liste d'attente. Non, je me trompe dans les chiffres puisqu'il y a seulement 22 enfants qui sont restés, qui n'ont pas pu être pris.

Mais sinon, tous les autres parents qui étaient sur liste d'attente ont été validés au niveau des inscriptions des enfants sur le mercredi.

**Monsieur le Maire**

Monsieur BÉAL, oui.

**Eric BÉAL**

Oui, juste au passage, j'ai été effectivement tout à fait intéressée par les informations que vous nous avez données, Madame, en commission technique éducation, et j'ai eu l'occasion de discuter avec des jeunes de 18 ans qui viennent de passer le bac. J'ai eu trois réflexions. Ce n'est pas une enquête significative, mais quand même, c'était intéressant de constater que j'ai eu trois jeunes avec moi, dont certains me sont très proches, qui m'ont dit : « on a envoyé un mail à la mairie parce qu'on voulait éventuellement travailler et surveiller la cantine où etc. On n'a pas eu de réponse » et il y en a même une qui m'a dit un truc qui m'a désolé. Elle m'a dit simplement : « je n'ai pas eu de réponse, je me suis adressée à Montreuil et j'ai trouvé un boulot. » Donc il y a peut-être un sujet technique sur les mails envoyés, elles se sont peut-être trompées, ce sont des jeunes filles, je n'en sais rien. Mais voilà, on a quand même pour compléter, puisqu'il semble que nous ayons encore des besoins, on a certainement des gens qui peuvent encore répondre à la demande.

**Virginie LEFELLE**

Alors je suis très étonnée qu'il n'y ait pas eu de retour puisque, justement, j'avais demandé à ce que l'entrée de tous les jeunes qui postulent pour les pauses méridiennes, le mercredi, pour quel que soit le poste au niveau éducation, que le seul point d'entrée soit la RH. C'est eux qui récupèrent toutes les demandes et qui nous les dispatchent derrière. Mais en règle générale, tout le monde a un retour. Soit c'est parce que le profil ne correspond pas. Comme il a été indiqué il n'y a pas si longtemps que ça, que dans le personnel des animateurs, il y avait trois animateurs qui avaient un casier judiciaire et qui avaient été embauchés. Non, la vérité a été détournée et ces trois personnes qui avaient un casier judiciaire, effectivement, on était prêt à les prendre parce qu'ils correspondaient sur le papier. Et quand on a eu le contrôle du casier judiciaire, on s'est rendu compte qu'on ne pouvait pas les garder. Donc les jeunes n'ont pas été confirmés et n'ont pas mis les pieds dans un seul local éducatif de la Ville.

**Monsieur le Maire**

Alors c'est vrai que cette situation, pour entendre et lire ce qui se passe aussi sur les autres communes, je pense que les autres communes doivent aussi toucher le fond, parce qu'il y a eu récemment encore une grève au niveau de la Ville de Paris. Enfin, je pense que c'est un sujet en effet sensible, auquel nous sommes nous-mêmes confrontés, mais auquel sont confrontées l'ensemble des collectivités locales.

Bien, je passe au vote pour ces créations et suppressions de postes : y a-t-il des votes contre ? Des abstentions? Non. Donc c'est adopté à l'unanimité. Je vous en remercie.

**UNANIMITÉ**

**SUFFRAGES EXPRIMES  
POUR**

40  
40

M. FAUCONNET, Mme VAVASSORI, M. CAREL, Mme VENTURA, M. MANGON, Mme PROVOST, M. LE FLOCH, Mme REGNAULD, M. BAKIR, Mme LEFELLE, M. MESA GIRALDO, Mme BAUBRY, M. RICCARDI, Mme ELICE, Mme ROUSSEL, M. CHAMBORAIRE, M. PERNES, Mme MAILLOT, M. SALLIOT, Mme PAILLOT, M. CAVANNA, M. DO ESPIRITO SANTO, Mme CARBONELL, M. NOBRE, Mme TISSOT, M. ASSILATAM, Mme BOUZIT, Mme SEBAN, M. CIANI, M. CAPILLON, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA, Mme THIBAUT, Mme BONNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE, M. BEAL

**CONTRE  
ABSTENTION**

0  
0

**21. APPROBATION DE LA CONVENTION D'ADHESION AU CONTRAT CADRE D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES SOUSCRIT PAR LE CIG PETITE COURONNE**

**Stéphanie BAUBRY**

Approbation de la convention d'adhésion au contrat cadre d'assurance des risques statutaires souscrit par le CIG de la petite couronne. Donc la Ville est assurée pour couvrir le risque statutaire et plus spécifiquement le décès, les accidents du travail.

Notre assureur actuel, Generali, ne souhaite plus couvrir ce risque à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024. Nous sommes donc à la recherche d'un nouvel assureur pour ces mêmes risques. Nous allons mandater un courtier pour nous y aider. Mais aujourd'hui, nous souhaitons informer le Conseil municipal que nous sollicitons également le CIG, donc Centre interdépartemental de Gestion, qui propose un contrat groupe pour l'ensemble des collectivités de la Petite Couronne.

Le CIG sollicite donc les trois assureurs retenus dans le cadre de ce contrat groupe pour soumettre le dossier de Rosny-sous-Bois et savoir s'ils sont prêts à nous assurer et à quel tarif. Pour le moment, aucun contrat n'a été passé entre la Ville et le CIG. Ce n'est que si nous souhaitons retenir une offre que cela se fera et le Conseil municipal sera alors sollicité en amont. Le CIG devrait être en mesure de nous faire un retour d'ici la fin du mois.

**Monsieur le Maire**

Merci Madame BAUBRY. Des questions ? Non. Je passe au vote : y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Non. Donc, cette approbation de convention d'adhésion au contrat d'assurance du CIG est adoptée à l'unanimité.

**UNANIMITÉ**

**SUFFRAGES EXPRIMES  
POUR**

40

40

M. FAUCONNET, Mme VAVASSORI, M. CAREL, Mme VENTURA, M. MANGON, Mme PROVOST, M. LE FLOCH, Mme REGNAULD, M. BAKIR, Mme LEFELLE, M. MESA GIRALDO, Mme BAUBRY, M. RICCARDI, Mme ELICE, Mme ROUSSEL, M. CHAMBORAIRE, M. PERNES, Mme MAILLOT, M. SALLIOT, Mme PAILLOT, M. CAVANNA, M. DO ESPIRITO SANTO, Mme CARBONELL, M. NOBRE, Mme TISSOT, M. ASSILATAM, Mme BOUZIT, Mme SEBAN, M. CIANI, M. CAPILLON, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA, Mme THIBAULT, Mme BONNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE, M. BEAL

**CONTRE  
ABSTENTION**

0

0

**22. AUTORISATION DE CREER UNE SOCIETE CIVILE DE CONSTRUCTION VENTE SCCV AVEC LA SOCIETE PREFERENCE HOME AFIN DE REALISER UNE OPERATION DE CO-PROMOTION D'ENVIRON 77 LOGEMENTS, 168 BOULEVARD GABRIEL PERI DANS LA ZAC COTEAUX BEAUCLAIR A ROSNY-SOUS-BOIS**

**Monsieur le Maire**

Madame VAVASSORI pour le point 22.

**Patricia VAVASSORI**

Merci Monsieur le Maire. Ce point concerne l'autorisation de créer une société civile de construction vente SCCV avec la société Préférence Home, afin de réaliser une opération de co-promotion d'environ 77 logements au 168 boulevard Gabriel Péri dans la ZAC Coteaux Beauclair à Rosny-sous-Bois. La SEMRO ayant été désignée attributaire du lot B1 par l'aménageur de la ZAC Coteaux Beauclair, elle a reçu un cahier de désignation imposant notamment les préconisations environnementales pour ce lot.

Aussi, une consultation de six promoteurs a été lancée par la SEMRO, afin de désigner un co-promoteur pour la réalisation de logements sur le lot B1 sis 168 boulevard Gabriel Péri à Rosny.

Au vu des critères techniques et financiers, Préférence Home a été retenue courant avril 2023. Les deux actionnaires de Préférence Home sont Godon Investissements SAS et Immow SAS. L'opération envisagée est un programme d'environ 77 logements, dont 35 % de logements sociaux, pour un total de 5050 m<sup>2</sup> de surface de plancher environ. L'opération sera composée de deux bâtiments s'adossant sur les héberges de la copropriété voisine. Aussi, la SEMRO souhaite créer avec Préférence Home une société civile de construction vente : la SCCV B1 PERI.

Le siège social de la SCCV B1 PERI est fixé à Clichy dans le 92. La SEMRO sera actionnaire à hauteur de 30 % du capital social et détiendra 300 parts de 1 €, soit un apport de capital de 300 €. L'article L. 1524-5 alinéa 15 dispose que toute prise de participation d'une société d'économie mixte locale dans le capital d'une société commerciale fait préalablement l'objet d'un accord exprès de la ou des collectivités territoriales et de leurs groupements actionnaires disposant d'un siège au Conseil d'administration, en application du premier alinéa du présent article.

Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir approuver les statuts de la société civile de construction vente la SCCV B1 PERI et d'autoriser la SEMRO à participer à hauteur de 30 % du capital social de la SCCV B1 PERI et à détenir 300 parts sociales de 1 €, soit un apport en numéraire au capital de 300 €, afin de réaliser une opération de co-promotion située au 168

boulevard Gabriel Péri à Rosny-sous-Bois, d'environ 77 logements comprenant 65 % de logements en accession libre à la propriété et 35 % de logements sociaux. Cette opération est courante, elle a déjà été mise en place sur Coteaux Beauclair et sur l'avenue Kennedy.

**Monsieur le Maire**

Des questions ? Monsieur BÉAL.

**Eric BÉAL**

Oui.

D'abord une explication de vote, et puis après une question.

Donc nous ne sommes pas représentés Rosny Ecologique et Solidaire au Conseil d'administration de la SEMRO, donc nous ne prendrons pas part au vote sur ce point.

Néanmoins, nous avons une question, une interrogation plutôt : on voudrait savoir pour quelle raison la SEMRO se lance dans ce qui nous semble être une nouvelle activité, celle de construction vente et de promotion immobilière. D'habitude, la SEMRO cède un terrain pour permettre à un promoteur de monter un projet immobilier. Cette fois-ci, il s'agit pour elle d'entrer dans le capital d'une nouvelle société. Et d'ailleurs, au passage, elle prend 30 % du capital, ça lui coûte 300 € et il est évident que donc 1 000 € de capital en tout, il est évident que cette nouvelle société est sous-dotée en capital, ce qui semble être une faiblesse. Donc voilà, si vous avez des précisions, merci.

**Patricia VAVASSORI**

Alors en fait, ce n'est pas la première fois, Monsieur BÉAL, car comme je l'ai indiqué dans mon propos, ce montage s'est déjà produit sur la Mare Huguet et sur une autre co-promotion sur l'avenue Kennedy.

**Monsieur le Maire**

D'autres questions ? Monsieur ITZKOVITCH.

**Ivan ITZKOVITCH**

Oui, nous, on votera cette délibération, mais une remarque que j'espère constructive : déjà, pour répondre à Monsieur BÉAL, il y a eu un changement de statuts, il y a quelques années, de la SEMRO justement, suite à la création de la SPL à l'époque, pour lui donner une existence et un objet distinct et de rajouter dans son objet la co-promotion quand il y a du logement social, ce qui permettait à la Ville d'avoir, via la SEMRO, un peu plus la main quand les promoteurs viennent faire un programme pour être sûr qu'il y aura bien du logement social et quand on est co-promoteur, du coup, ça permet de s'assurer que c'est le cas.

Voilà, je voulais juste vous répondre Monsieur BÉAL, parce que ça a été fait du temps où l'URAM était aux affaires. Et une remarque que j'espère constructive, Monsieur le Maire, c'est qu'il y a quand même quelque chose de très artificiel à dire que la SEMRO a été attributaire... Parce que qui c'est qui attribue ? C'est la SPL qui est sa cousine pour ne pas dire sa sœur jumelle. Bon, quand la loi a créé les SPL, c'était justement pour éviter ce type de problème et de dire il y a d'un côté le pouvoir public qui, via une société d'aménagement, aménage et ensuite il y a des opérateurs privés. Et en tout état de cause, la SEMRO a à son capital des actionnaires privés, pas beaucoup, mais elle en a, ce qui la distingue de la SPL.

Bon, je pense qu'il aurait été peut-être plus, comment dire, plus correct, plus conforme, d'inverser la logique pour de prochaines opérations, même si le schéma de ce type d'opération n'est pas à remettre en cause, mais de dire que la SPL, en tant qu'aménageur, attribue à une société – Préférence Home ou une autre, n'importe laquelle – qui ensuite opère une co-promotion avec la SEMRO, dans le cadre d'un cahier des charges qui est défini, en disant : la Ville veut maîtriser sur les fonciers qu'elle aménage, le développement notamment des opérations comprenant du logement social.

Honnêtement, ça ne remet pas en cause notre avis sur la délibération. Je pense que ça aurait été quelque chose de plus présentable et ça aurait évité qu'on puisse justement – la remarque qui a été faite par l'opposition côté R.E.S. – dire que finalement, on n'est pas dans la SEMRO, on n'est pas dans la SPL. Bon ok, mais là en réalité, ce n'est pas la SEMRO, ni la SPL, c'est une société tierce qui vient et la Ville vient « rentre au capital indirectement ». Donc je pense que s'il y avait à refaire ce type d'opération, il faudrait peut-être se poser la question de le faire en inversant la logique.

**Monsieur le Maire**

Très bien, Je passe donc au vote : y a-t-il des votes contre ? Des abstentions? Non.

**Patricia VAVASSORI**

Il y a 7 non-prises part au vote et 33 votes pour.

**Monsieur le Maire**

D'accord.

**33 votes pour et 7 non-prises part au vote (R.E.S.)**

**SUFFRAGES EXPRIMES  
POUR**

**40  
33**

M. FAUCONNET, Mme VAVASSORI, M. CAREL, Mme VENTURA, M. MANGON, Mme PROVOST, M. LE FLOCH, Mme REGNAULD, M. BAKIR, Mme LEFELLE, M. MESA GIRALDO, Mme BAUBRY, M. RICCARDI, Mme ELICE, Mme ROUSSEL, M. CHAMBORAIRE, M. PERNES, Mme MAILLOT, M. SALLIOT, Mme PAILLOT, M. CAVANNA, M. DO ESPIRITO SANTO, Mme CARBONELL, M. NOBRE, Mme TISSOT, M. ASSILATAM, Mme BOUZIT, Mme SEBAN, M. CIANI, M. CAPILLON, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA,

**CONTRE  
NON PRISES PART AU VOTE**

**0  
7**

Mme THIBAUT, Mme BONNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE, M. BEAL

**23. CONVENTIONS ENTRE LA VILLE DE ROSNY-SOUS-BOIS ET LE SIPPAREC POUR LA MISE EN SOUTERRAIN DE RESEAUX PROPRES A LA COLLECTIVITE, LES RESEAUX DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES D'ORANGE ET DE SFR FIBRE SAS SISES RUE CAMELINAT, SENTIER DE LA FONTAINE AU BOUCHER, RUE LEON GAMBETTA, RUE RASPAIL A ROSNY-SOUS-BOIS**

**Patricia VAVASSORI**

Ce 23<sup>ème</sup> point concerne les conventions classiques entre la Ville de Rosny-sous-Bois et le SIPPAREC pour la mise en souterrain des réseaux propres à la collectivité.

La Ville, dans le cadre de sa politique de mise en valeur et de protection de l'environnement, s'est déclarée volontaire pour la réalisation de travaux d'intégration dans l'environnement des réseaux de distribution publique d'électricité situés rue Camélinat, Sentier de la Fontaine au Boucher, rue Léon Gambetta, rue Raspail à Rosny-sous-Bois.

Le SIPPAREC, autorité concédante du réseau de distribution publique d'électricité en exécution d'une convention de concession conclue avec EDF le 5 juillet 1994, favorise sur le territoire de la concession, les actions de nature à permettre notamment une meilleure intégration des ouvrages dans l'environnement.

En application de l'article L. 2224-35 du Code général des collectivités territoriales, lorsque les lignes aériennes de communications électroniques ont en tout ou partie des supports communs avec les réseaux de distribution d'électricité, il est procédé par le SIPPEREC, au remplacement des lignes aériennes de communication en utilisant le même ouvrage souterrain que celui construit en remplacement de l'ouvrage aérien commun. Il convient donc d'établir pour ce groupe de rues, une convention pour l'enfouissement de chacun des quatre réseaux concernés : réseau d'éclairage public, réseaux propres à la Ville, réseau Numéricâble et réseau Orange.

Les présentes conventions ont pour objet d'organiser les modalités de la co-maîtrise d'ouvrage pour l'enfouissement de ces réseaux. Le SIPPEREC est ainsi désigné maître d'ouvrage sur le territoire de la ville, pour l'enfouissement des réseaux, sur les rues citées en objet de la présente délibération. Les mécanismes de financement sont prévus pour cette opération. La Ville remboursera directement auprès du SIPPEREC les frais d'études, de travaux et de maîtrise d'ouvrage engagés au titre de l'enfouissement des réseaux d'éclairage public et des réseaux propres à la collectivité. La Ville remboursera directement auprès du SIPPEREC les frais de maîtrise d'ouvrage engagés au titre de l'enfouissement des réseaux Orange et Numéricâble.

Les réseaux électriques étant de nature câbles torsadés, ils sont propriété du SIPPEREC qui prend directement en charge leur enfouissement. Le coût prévisionnel d'enfouissement des réseaux propres à la collectivité est estimé à : pour les réseaux d'éclairage public à 111 840 € TTC, le coût prévisionnel d'enfouissement des autres réseaux est estimé, pour les réseaux Orange à 330 288 € TTC et pour les réseaux Numéricâble à 243 900 € TTC.

Je voudrais vous préciser que d'ici fin 2025, l'enfouissement des réseaux aura été opéré dans toutes les voiries communales. Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir autoriser le transfert temporaire de sa maîtrise d'ouvrage au SIPPEREC pour la réalisation de l'enfouissement des réseaux aériens d'éclairage public et des réseaux propres à la collectivité, ainsi qu'à approuver l'opération globale d'enfouissement des autres réseaux.

### **Monsieur le Maire**

Merci Madame VAVASSORI pour ces précisions. Des questions ? Non.

Je passe au vote : y a-t-il des votes contre ? Des abstentions. Non. Donc c'est adopté à l'unanimité. Je vous en remercie.

## **UNANIMITÉ**

**SUFFRAGES EXPRIMES  
POUR**

**40  
40**

M. FAUCONNET, Mme VAVASSORI, M. CAREL, Mme VENTURA, M. MANGON, Mme PROVOST, M. LE FLOCH, Mme REGNAULD, M. BAKIR, Mme LEFELLE, M. MESA GIRALDO, Mme BAUBRY, M. RICCARDI, Mme ELICE, Mme ROUSSEL, M. CHAMBORAIRE, M. PERNES, Mme MAILLOT, M. SALLIOT, Mme PAILLOT, M. CAVANNA, M. DO ESPIRITO SANTO, Mme CARBONELL, M. NOBRE, Mme TISSOT, M. ASSILATAM, Mme BOUZIT, Mme SEBAN, M. CIANI, M. CAPILLON, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA, Mme THIBAUT, Mme BONNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE, M. BEAL

**CONTRE  
ABSTENTIONS**

**0  
0**

**24. APPROBATION D'UNE CONVENTION DE SUPERPOSITION D'AFFECTATIONS DE DOMAINE PUBLIC (AIRE DE JEUX ET VOIE DE CIRCULATION) SUR LA PARCELLE CADASTREE SECTION T12 ENTRE EAU DE PARIS ET LA VILLE DE ROSNY-SOUS-BOIS**

**Monsieur le Maire**

Alors le point suivant, c'est l'approbation d'une convention de superposition d'affectations de domaine public (aire de jeux et voie de circulation) sur la parcelle cadastrée section T12 entre Eau de Paris et la Ville de Rosny-sous-Bois.

Donc la Ville de Paris est propriétaire, sur notre commune, d'une série de parcelles dont le tréfonds est traversé par la Dhuis et son aqueduc, dont la gestion du service public d'alimentation en eau est assurée par la régie Eau de Paris et qui appartiennent à son domaine public.

C'est le cas, dans le quartier de la Boissière, du terrain cadastré section T12, sur lequel existe un tronçon de la rue de la Dhuis, entre la rue Etienne Dolet et les abords du golf, et une aire de jeux pour enfants complétée par l'installation récente d'une table de teqball.

Ces deux équipements communaux sont spécialement aménagés et ouverts soit à la circulation publique pour le tronçon de voie, soit au public s'agissant bien sûr de l'aire de jeux, et ils font partie du domaine public communal. Ces différents domaines publics, en surface et en tréfonds, sont compatibles et peuvent coexister sous réserve d'observer des précautions d'usage. Jusqu'à présent, les aménagements communaux étaient dépourvus d'un titre d'occupation.

La conclusion d'une convention de superposition d'affectations de domaine public permettra de régulariser leur existence, en précisant notamment les conditions d'utilisation et d'entretien. Cette convention ne donne lieu ni à redevance, ni à frais de dossier.

Donc je vous propose de bien vouloir approuver ce projet de convention de superposition d'affectations de domaine public et le cahier des charges technique entre Eaux de Paris et la ville de Rosny-sous-Bois sur cette parcelle cadastrée T12.

Y a-t-il des questions ? Non. Je passe au vote : y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Non. Donc c'est adopté à l'unanimité.

**UNANIMITÉ**

**SUFFRAGES EXPRIMES  
POUR**

40

40

M. FAUCONNET, Mme VAVASSORI, M. CAREL, Mme VENTURA, M. MANGON, Mme PROVOST, M. LE FLOCH, Mme REGNAULD, M. BAKIR, Mme LEFELLE, M. MESA GIRALDO, Mme BAUBRY, M. RICCARDI, Mme ELICE, Mme ROUSSEL, M. CHAMBORAIRE, M. PERNES, Mme MAILLOT, M. SALLIOT, Mme PAILLOT, M. CAVANNA, M. DO ESPIRITO SANTO, Mme CARBONELL, M. NOBRE, Mme TISSOT, M. ASSILATAM, Mme BOUZIT, Mme SEBAN, M. CIANI, M. CAPILLON, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA, Mme THIBAULT, Mme BONNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE, M. BEAL

**CONTRE  
ABSTENTION**

0

0

**25. CESSION ENTRE LA VILLE DE ROSNY-SOUS-BOIS ET LA SOCIETE DU GRAND PARIS D'UNE PARTIE DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL SUITE A SA DESAFFECTATION PRÉALABLE SITUEE ANGLE MONTGOLFIER / CHEMIN DES CARROUGES SUR BONDY**

**Monsieur le Maire**

Le point suivant est la cession entre la commune de Rosny-sous-Bois et la Société du Grand Paris d'une partie du domaine public communal, suite à sa désaffectation préalable, donc située à l'angle Montgolfier / Chemin des Carrouges qui est sur Bondy.

Dans le cadre des travaux du Grand Paris Express, la ligne 15 Est assurera à l'horizon 2030 la desserte et la mise en réseau des territoires de l'Est du Grand Paris. La ligne 15 Est reliant Saint-Denis Pleyel à Champigny Centre passera par la Ville de Rosny-sous-Bois, vous le savez, qui accueillera une gare à Rosny Bois-Perrier, ainsi qu'un centre d'exploitation sur le quartier Montgolfier.

Pour réaliser les travaux d'infrastructure et de superstructure du Grand Paris Express, la SGP doit détenir un certain nombre de terrains. Plusieurs sites communaux se trouvent donc concernés, dont la propriété communale dépendant du domaine public, située à l'angle Montgolfier/Chemin des Carrouges (chemin des Carrouges situé sur Bondy). Cette cession intervient afin de réaliser le futur site de maintenance de la ligne 15 Est du Grand Paris Express. Ce site accueillera ses activités de maintenance de l'ensemble des infrastructures de la ligne tels que les voies, les caténaires, les rames et les différents équipements.

C'est également sur ce site que les rames seront nettoyées et remises quand elles ne seront pas utilisées. Des locaux administratifs seront également édifiés pour le personnel de jour et de nuit. Afin d'assurer ces travaux, la Société du Grand Paris souhaite acquérir cette emprise communale d'une contenance de 549 m<sup>2</sup>. Cette dernière dépend du domaine public de la Ville et il est prévu que la partie impactée fasse l'objet d'une cession entre personnes publiques sans déclassement. En revanche, la désaffectation constatée préalablement s'avère nécessaire.

Donc, il nous est proposé d'approuver la cession à venir entre la Ville et la Société du Grand Paris, de cette emprise désaffectée du domaine public communal pour une superficie de 549 m<sup>2</sup>, moyennant le prix de 7 000 €, indemnité de remploi incluse et de m'autoriser bien sûr à signer les actes afférents. Des questions ? Monsieur BÉAL.

**Eric BÉAL**

Oui, il ne s'agit pas d'une question précisément sur ce site, parce que ce site a eu la particularité d'être d'une grande clarté. On a besoin absolument de remiser, entretenir, etc. les rames de la ligne 15, enfin la Société du Grand Paris. Donc voilà, il n'est pas question de prévoir autre chose.

Simplement, j'en profite parce que, lors d'une séance précédente au cours de laquelle je vous posais la question de savoir le devenir de certaines parcelles qui ont été pavillonnaires, jardins compris, qui ont été totalement détruites pour permettre à la Société du Grand Paris de remiser des engins de chantier, des matériaux, etc. Je pense notamment à deux sites précis le long de l'avenue Lech Walesa et le long de la rue Philibert Hoffmann. Vous m'avez indiqué être en négociations avec la Société du Grand Paris pour précisément que ces sites ne se transforment pas ensuite, lorsque les travaux seront finis, en immeubles et qu'ils reviennent à leur aspect initial, moyennant quelques changements, j'imagine, mais qu'on puisse espérer avoir des jardins et de la verdure.

Alors je voulais savoir où en étaient vos négociations, puisque vous m'avez dit être en négociation, et si vous aviez avancé sur ce point ?

**Monsieur le Maire**

Nous avons avancé, puisqu'avec Madame VAVASSORI, nous avons eu une réunion avec la SGP cette semaine et donc c'était un des sujets abordés. Donc, nous sommes bien convenus qu'il n'y aura pas de construction sur ces réserves, sur ces zones, n'est-ce pas Patricia ?

**Patricia VAVASSORI**

Les seules constructions qu'il peut y avoir, ce seront les émergences concernant les ouvrages, les ouvrages à proprement dit de la SGP. Mais sinon, si votre question concerne des constructions d'habitations, il n'y en aura pas.

**Monsieur le Maire**

Il n'y en aura pas. Donc, il va y avoir un aménagement qui sera fait sur ces sites, voilà, mais aménagement écologique.

**Eric BÉAL**

Vous avez donc une convention ou quelque chose de signé, d'écrit ?

**Monsieur le Maire**

Non. Mais je veux dire, c'est un échange que nous avons eu encore cette semaine et tout le monde en est tombé d'accord.

**Patricia VAVASSORI**

En fait, le groupement a été nommé. Pour l'instant, la notification n'a pas été faite, elle est prévue pour le mois de décembre. Donc on ne peut pas annoncer le groupement. Mais enfin le projet nous a été présenté et nous avons vu les croquis. Et donc je peux vous dire qu'en fonction de ce que nous avons vu et des engagements pris, il n'y aura pas de construction. C'est bien des espaces verts enherbés. Alors sur certains, il y aura un usage public, comme par exemple la restitution du square de la Mare Huguet, au bout de la rue Pasteur, effectivement, il y aura donc une partie où justement il y aura la fameuse émergence dont je vous parlais, qui elle, sera donc clôturée puisque ce sera un lieu privé. Mais il restera une partie engazonnée qui sera publique et qui pourra être utilisée par les riverains, par les Rosnéens, voilà. Et de même sur l'espace dédié à l'ouvrage d'entonnement rue Philibert Hofmann.

**Eric BÉAL**

C'est une excellente nouvelle. J'espère simplement que ça se concrétisera par un document écrit en temps et en heure.

**Monsieur le Maire**

Vous avez tout va être écrit, donc il n'y aura pas que ça. C'est toute une convention qui sera passée avec le groupement, bien sûr, mais ça fait partie justement de ce que nous avons évoqué cette semaine avec la SGP et ce groupement.

**Patricia VAVASSORI**

Et de plus, si je peux préciser, il y a aussi des compensations écologiques qui sont proposées par la SGP. Donc, pour l'instant il n'y a pas encore de site qui ont été identifiés, parce que je ne sais pas exactement quel est le montant, quelle est l'enveloppe qu'ils veulent y attribuer, mais en tout cas il va y avoir d'autres lieux hors ces fameux sites où les ouvrages vont être construits, qui vont être intégrés dans les espaces verts créés par la SGP.

**Yoann CIANI**

Excusez-moi.

**Monsieur le Maire**

Oui Monsieur CIANI ?

**Yoann CIANI**

Donc du coup, la seule possibilité qu'aujourd'hui on aurait d'être sûrs qu'il n'y a rien de construit là-dessus, c'est que le PLUI figure une zone inconstructible.

**Patricia VAVASSORI**

Mais de toute façon, c'est inscrit dans le PLUI comme une zone inconstructible.

**Yoann CIANI**

Pas aujourd'hui.

**Patricia VAVASSORI**

Ah si. Sur le PLUI.

**Yoann CIANI**

Non, parce qu'aujourd'hui il n'a pas été validé.

**Patricia VAVASSORI**

Non mais sur le PLUI qui va être présenté, oui, ces zones-là sont inconstructibles effectivement.

**Yoann CIANI**

Oui donc le seul moyen serait un écrit comme Monsieur BÉAL souhaite avoir.

**Monsieur le Maire**

Enfin, en dehors de cela, je dirais que nous sommes tombés d'accord sur ce principe avec la SGP et le groupement.

Je passe au vote : y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Non. Donc, cette cession est adoptée à l'unanimité.

### **UNANIMITÉ**

**SUFFRAGES EXPRIMÉS  
POUR**

40  
40

M. FAUCONNET, Mme VAVASSORI, M. CAREL, Mme VENTURA, M. MANGON, Mme PROVOST, M. LE FLOCH, Mme REGNAULD, M. BAKIR, Mme LEFELLE, M. MESA GIRALDO, Mme BAUBRY, M. RICCARDI, Mme ELICE, Mme ROUSSEL, M. CHAMBORAIRE, M. PERNES, Mme MAILLOT, M. SALLIOT, Mme PAILLOT, M. CAVANNA, M. DO ESPIRITO SANTO, Mme CARBONELL, M. NOBRE, Mme TISSOT, M. ASSILATAM, Mme BOUZIT, Mme SEBAN, M. CIANI, M. CAPILLON, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA, Mme THIBAUT, Mme BONNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE, M. BEAL

**CONTRE  
ABSTENTION**

0  
0

**26. MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°15 EN DATE DU 26 JUIN 2023 – APPROUVANT L'ACQUISITION AUPRES DE LA SOCIETE SEIXO HABITAT D'UNE PARTIE DES PARCELLES CADASTREES AX N°137 ET 138 SISES 25-27 RUE DU RHIN, D'UNE SUPERFICIE DE 6 M<sup>2</sup> AFIN DE LES INTEGRER DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUN**

## Monsieur le Maire

Le point 26. Donc c'est la modification d'une délibération en date du 26 juin 2023 dernier, approuvant l'acquisition auprès de la société SEIXO Habitat, d'une partie de parcelle cadastrée AX 137 et 138, sise au 25-27 rue du Rhin, d'une superficie de 6m<sup>2</sup>, afin de les intégrer dans le domaine public commun.

Donc, nous avons approuvé lors de notre Conseil municipal du mois de juin dernier, l'acquisition auprès de la société SEIXO Habitat, de 2 parcelles cadastrées section AX n° 137 et 138, située 25-27 rue du Rhin, d'une superficie de 6m<sup>2</sup>, afin de les intégrer dans le domaine public communal.

Entre temps, la copropriété a été constituée. Son règlement de copropriété prévoit la rétrocession à la Ville de ces deux emprises d'alignement. Donc, dans ces conditions, il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir approuver la modification de notre délibération n°15 en date du 26 juin dernier, en précisant que l'acquisition à titre gratuit se réalisera auprès du syndicat des copropriétaires de l'immeuble sis 25-27 rue du Rhin et non-pas auprès de la société SEIXO Habitat. Des questions ? Non.

Je passe au vote : y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Donc cette modification est adoptée à l'unanimité.

## UNANIMITÉ

**SUFFRAGES EXPRIMÉS  
POUR**

40  
40

M. FAUCONNET, Mme VAVASSORI, M. CAREL, Mme VENTURA, M. MANGON, Mme PROVOST, M. LE FLOCH, Mme REGNAULD, M. BAKIR, Mme LEFELLE, M. MESA GIRALDO, Mme BAUBRY, M. RICCARDI, Mme ELICE, Mme ROUSSEL, M. CHAMBORAIRE, M. PERNES, Mme MAILLOT, M. SALLIOT, Mme PAILLOT, M. CAVANNA, M. DO ESPIRITO SANTO, Mme CARBONELL, M. NOBRE, Mme TISSOT, M. ASSILATAM, Mme BOUZIT, Mme SEBAN, M. CIANI, M. CAPILLON, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA, Mme THIBAUT, Mme BONNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE, M. BEAL

**CONTRE  
ABSTENTION**

0  
0

**27. ACQUISITION AUPRES DE LA SOCIETE ERIGERE D'UNE PARCELLE CADASTREE SECTION AX N°215 D'UNE SUPERFICIE DE 84 M<sup>2</sup> DESTINEE A L'ALIGNEMENT DE LA PROPRIETE DU 27 RUE DES DEUX COMMUNES ET DE LA PARCELLE AX N°220 D'UNE SUPERFICIE DE 10 M<sup>2</sup> CORRESPONDANT A L'ASSIETTE FONCIERE DE L'ARRET DE BUS DONNANT SUR LA RUE DE STRASBOURG**

## Monsieur le Maire

Le point 27, c'est l'acquisition auprès de la société ERIGERE, d'une parcelle cadastrée section AX n°215, d'une superficie de 84 m<sup>2</sup>, qui est destinée à l'alignement de la propriété du 27 rue des Deux Communes et de la parcelle AX n°220, d'une superficie de 10m<sup>2</sup> correspondant à l'assiette foncière de l'arrêt du bus donnant sur la rue de Strasbourg.

Donc la société ERIGERE est propriétaire de la parcelle cadastrée section AX n°215, qui est concernée par une procédure d'alignement pour une superficie de 84 m<sup>2</sup> et de la parcelle

AX n°220 qui correspond à l'assiette foncière qui abrite l'arrêt de bus comme je l'ai précisé, qui est située sur la rue de Strasbourg, et ce, pour une superficie de 10m<sup>2</sup>. Les travaux d'alignement sur la voie de la rue des Deux Communes ont été effectués, mais l'alignement n'a jamais été régularisé. Donc il nous faut bien sûr le régulariser. Donc la parcelle AX n°220 concerne l'assiette foncière sur laquelle est implanté l'arrêt de bus pour la ligne 116.

La société ERIGERE a d'ores et déjà donné son accord pour une cession à titre gratuit. Donc, il nous est proposé ce soir de bien vouloir approuver cette acquisition à titre gratuit.

Des questions ? Non. Je passe au vote : y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Non. Donc cette acquisition est adoptée à l'unanimité.

### **UNANIMITÉ**

**SUFFRAGES EXPRIMES  
POUR**

**40  
40**

M. FAUCONNET, Mme VAVASSORI, M. CAREL, Mme VENTURA, M. MANGON, Mme PROVOST, M. LE FLOCH, Mme REGNAULD, M. BAKIR, Mme LEFELLE, M. MESA GIRALDO, Mme BAUBRY, M. RICCARDI, Mme ELICE, Mme ROUSSEL, M. CHAMBORAIRE, M. PERNES, Mme MAILLOT, M. SALLIOT, Mme PAILLOT, M. CAVANNA, M. DO ESPIRITO SANTO, Mme CARBONELL, M. NOBRE, Mme TISSOT, M. ASSILATAM, Mme BOUZIT, Mme SEBAN, M. CIANI, M. CAPILLON, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA, Mme THIBAUT, Mme BONNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE, M. BEAL

**CONTRE  
ABSTENTION**

**0  
0**

## **28. DENOMINATION DE LA RUE ROGER DAVIET**

### **Monsieur le Maire**

Le point 28, dénomination de la rue Roger Daviet.

La SCCV ALTHEA a obtenu un permis de construire pour la construction d'un immeuble d'habitation de 28 logements en accession sociale à la propriété dont les travaux sont en cours de réalisation.

Le futur immeuble est situé à l'angle de la rue du Général Leclerc et d'une future nouvelle voie créée permettant l'accès à la grande parcelle cadastrée AX n°206, au square des Vosges, appartenant au bailleur social Seine-Saint-Denis Habitat. Cette nouvelle rue privée, accessible au public, donnera également accès aux entrées de l'immeuble et au parking enterré pour les 28 places de stationnement du futur immeuble.

Donc, il nous appartient bien sûr de déterminer par délibération le nom à donner aux voies publiques ou aux voies privées ouvertes à la circulation générale.

La famille de Roger DAVIET que j'ai rencontrée et avec qui j'ai eu l'occasion d'échanger, a formulé le vœu de voir donner le nom de celui qui fut Maire de Rosny-sous-Bois de 1971 à 1983, Conseiller général de 1967 à 1985, qui a été aussi Conseiller régional et qui est décédé en novembre 2021, donc il y a 2 ans, et ce à une rue rosnéenne.

Si, comme personne ne l'ignore bien sûr, je l'ai combattu sur le terrain des idées, je sais combien il a laissé une trace importante auprès de nombreux rosnéens, notamment dans son

quartier, le Pré Gentil, où il a habité pendant de très nombreuses années rue de Strasbourg. Et c'est en ce sens que je vous propose de dénommer cette nouvelle rue « rue Roger Daviet ». Des questions ? Monsieur DELALANDE.

### **Franck DELALANDE**

Monsieur le Maire, mes chers collègues, c'est avec surprise que j'ai découvert cette résolution au Conseil municipal de septembre dernier. En effet, je ne peux que déplorer le manque de communication.

Votre réponse lors du Conseil municipal du 15 décembre 2021 a été véhémente. Elle laissait entendre une position de refus d'ordre dogmatique. Effectivement, comme vous l'avez dit tout à l'heure, Monsieur DAVIET a été Conseiller général de 1967 à 1982, puis Maire de mars 1971 à 1983, puis ensuite Conseiller régional de 1985 à 1996, soit au total 29 années d'engagement au service de nos concitoyens, particulièrement les Rosnéennes et les Rosnéens.

Reconnaître l'engagement bien au-delà de ses convictions partisanes nous semble tout à fait normal. Je rappelle que de nombreux maires ont posé leur démission, notamment, à cause des efforts importants et très souvent au détriment de leur vie familiale et de leurs loisirs.

Je prends donc acte et je vous remercie d'avoir inscrit cette résolution à l'ordre du jour. Cette résolution était effectivement très attendue par la famille. Monsieur DAVIET est décédé il y a 24 mois. Si on juge tous les messages de condoléances reçus, Monsieur DAVIET était très apprécié aussi bien des habitants de Rosny-sous-Bois que de tous les responsables politiques de tous bords.

Je ne vous cache pas que nous avons prévu aussi un événement de commémoration à l'occasion des deux ans de son décès, que nous avons différé quand j'ai pu prendre connaissance de cette résolution. Je vous invite en tous les cas, l'ensemble des membres du Conseil municipal, à donner un signe fort en envoyant un vote favorable à cette résolution.

### **Monsieur le Maire**

J'ai eu l'occasion de recevoir, suite à son décès, ses enfants, ses filles que je connaissais depuis très longtemps. Monsieur DAVIET, je l'ai connu dans ma jeunesse. Et vous savez, comme je l'ai dit tout à l'heure, en effet, politiquement je l'ai combattu. Après, humainement, les relations étaient autres. Je pense que c'est important aussi de pouvoir le dire.

Il est vrai que c'est quelqu'un qui a laissé une empreinte sur la Ville de Rosny et au niveau de ce quartier du Pré Gentil où il a habité de si nombreuses années. La famille a souhaité ce geste. Alors c'est vrai que l'année dernière, j'ai peut-être eu un moment impulsif, mais avec le recul et le fait d'avoir revu avec plaisir les membres de sa famille, nous en avons reparlé avec plaisir et nous avons fait ce choix.

Je crois que parmi nous, certains ont eu l'occasion de travailler sous son mandat et savait apprécier l'homme et pas forcément, bien sûr, la conviction partisane. Voilà, donc c'est pour ça que nous avons fait ce choix. Et je crois savoir que la Ville de Gagny, aussi, a fait le choix de nommer une place ou une rue du nom d'un ancien maire de gauche. Donc vous voyez, comme quoi, on a beau être maire LR, mais on a quand même parfois des attitudes et des choix transpartisans. Monsieur ITZKOVITCH.

### **Ivan ITZKOVITCH**

Pour répondre à l'appel de Monsieur DELALANDE et explication de vote, il y a des moments où la politique et le combat politique a ses limites et doit cesser. Et quand on voit comment a commencé ce Conseil, c'est aussi important de voir qu'il y a des choses bien plus importantes que la politique et que l'opposition d'idées. Evidemment l'URAM s'associera à cette délibération. Vous le savez, c'est L'URAM, emmenée par Claude PERNÈS, qui a mis fin au mandat de maire de Roger DAVIET. Je pense que vous en êtes le seul survivant, politique j'entends, Monsieur le Maire, aujourd'hui autour de cette table, de cette époque...

**Monsieur le Maire**

Non, Mme MAILLOT était aussi à la création de l'URAM. Donc nous sommes...

**Ivan ITZKOVITCH**

En tant qu'élu.

**Monsieur le Maire**

En tant qu'élu, oui bien sûr.

**Ivan ITZKOVITCH**

Donc voilà. Et donc évidemment, on s'associera avec grand plaisir à cette délibération et je pense qu'on répondra à votre appel, j'espère en tout cas, d'avoir une unanimité sur cette dénomination.

**Monsieur le Maire**

Bien, je passe au vote : y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Non. Donc j'aurais grand plaisir à annoncer à ses enfants cette décision. Je vous en remercie. Monsieur DELALANDE.

**Franck DELALANDE**

Je vous remercie, ainsi que l'ensemble du Conseil municipal. Je souhaite savoir s'il serait possible d'avoir une commémoration en en faisant un événement entre guillemets lors de la découverte de sa rue d'à côté.

**Monsieur le Maire**

Eh bien, écoutez, il y aura plusieurs rues à inaugurer et donc elle fera partie des rues à inaugurer.

**Franck DELALANDE**

Parce qu'on avait prévu quelque chose.

**Monsieur le Maire**

Ben oui, mais c'est à la Ville de prévoir, ce n'est pas ... C'est à la Ville de le faire et donc ce sera fait. Merci Monsieur DELALANDE.

## UNANIMITÉ

**SUFFRAGES EXPRIMÉS  
POUR**

40  
40

M. FAUCONNET, Mme VAVASSORI, M. CAREL, Mme VENTURA, M. MANGON, Mme PROVOST, M. LE FLOCH, Mme REGNAULD, M. BAKIR, Mme LEFELLE, M. MESA GIRALDO, Mme BAUBRY, M. RICCARDI, Mme ELICE, Mme ROUSSEL, M. CHAMBORAIRE, M. PERNES, Mme MAILLOT, M. SALLIOT, Mme PAILLOT, M. CAVANNA, M. DO ESPIRITO SANTO, Mme CARBONELL, M. NOBRE, Mme TISSOT, M. ASSILATAM, Mme BOUZIT, Mme SEBAN, M. CIANI, M. CAPILLON, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA, Mme THIBAUT, Mme BONNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE, M. BEAL

**CONTRE  
ABSTENTION**

0  
0

## 29. CREATION DU CONSEIL DE QUARTIER COTEAUX BEAUCLAIR

### Monsieur le Maire

Monsieur PERNÈS. Le point 29.

### Christophe PERNÈS

Bonsoir à tous.

Le Conseil municipal du 18 décembre 2008 a approuvé la création des conseils de quartiers à Rosny-sous-Bois. Depuis cette date, la Ville a procédé à la création successive de quatre conseils de quartier qui sont présidés par un adjoint en charge du quartier et encadré par une charte de fonctionnement dont la dernière version a été approuvée par le conseil municipal en date du 19 décembre 2020. Pour rappel, les quatre conseils de quartier sont Marnaudes/Bois-Perrier, Rosny Sud, Centre-Ville/plateau d'Avron/Beauséjour et la Boissière.

Au regard de cette expérience positive, il est proposé au Conseil municipal de créer le conseil de quartier Coteaux Beauclair, selon la cartographie présentée en pièce jointe.

En effet, d'ici 2025, plus de 1300 logements seront livrés sur ce nouveau quartier, ce qui représentera 3000 nouveaux arrivants. Cette nouvelle instance permettra aux nouveaux habitants d'avoir un espace d'échange démocratique, ce qui favorisera leur implication et leur intégration dans notre ville.

Ce conseil de quartier permettra d'aborder des thématiques spécifiques à des secteurs telles que l'installation de nouveaux commerces, la livraison de logements, la place du centre commercial Domus, etc.

Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir approuver la création d'un cinquième conseil de quartier dont la dénomination est « Conseil de quartier Coteaux Beauclair ».

### Monsieur le Maire

Merci Monsieur PERNÈS. Des questions ? Non. Je passe au vote : y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Non. Donc ce quartier Coteaux Beauclair est créé avec grand plaisir. Merci.

### UNANIMITÉ

SUFFRAGES EXPRIMÉS  
POUR

40  
40

M. FAUCONNET, Mme VAVASSORI, M. CAREL, Mme VENTURA, M. MANGON, Mme PROVOST, M. LE FLOCH, Mme REGNAULD, M. BAKIR, Mme LEFELLE, M. MESA GIRALDO, Mme BAUBRY, M. RICCARDI, Mme ELICE, Mme ROUSSEL, M. CHAMBORAIRE, M. PERNES, Mme MAILLOT, M. SALLIOT, Mme PAILLOT, M. CAVANNA, M. DO ESPIRITO SANTO, Mme CARBONELL, M. NOBRE, Mme TISSOT, M. ASSILATAM, Mme BOUZIT, Mme SEBAN, M. CIANI, M. CAPILLON, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA, Mme THIBAUT, Mme BONNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE, M. BEAL

CONTRE  
ABSTENTION

0  
0

### 30. ADAPTATION DE LA CHARTE DE FONCTIONNEMENT DES CONSEILS DE QUARTIER

#### **Monsieur le Maire**

Monsieur CHAMBORAIRE pour l'adaptation de la charte de fonctionnement des conseils de quartiers.

#### **Steeve CHAMBORAIRE**

Merci Monsieur le Maire. Bonsoir à tous. Les conseils de quartier de la Ville de Rosny-sous-Bois sont présidés par un adjoint en charge du quartier et encadré par une charte de fonctionnement, dont la dernière version a été approuvée par le Conseil municipal en date du 19 décembre 2020.

Au regard de la proposition d'évolution des conseils de quartier, il est proposé une modification de cette charte. En vue de l'élargissement des périmètres des conseils de quartier jusqu'à Coteaux Beauclair, il est proposé d'inscrire les modifications suivantes à la Charte des conseils de quartier, aux articles ci-dessous. Le projet de charte modifié est joint.

#### Préambule :

- Modification des périmètres joints en pièce jointe
- Modification des dénominations et ajout d'un cinquième Conseil de quartier

#### Article 5 – Fonctionnement – Tenue du Conseil de quartier – secrétariat :

- Chaque Conseil de quartier se réunira en séance publique au moins une fois par an et non tous les quatre mois.
- Les comptes rendus seront portés à la connaissance de la population par publication sur le site internet de la Ville. Ils seront également consultables en mairie et non au Centre Administratif Hoffmann.

#### Article 9 : les comités de quartier :

- Animation du comité de quartier par un président de comité ou un conseiller de quartier et non un conseiller municipal ou une personnalité.

Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir approuver les adaptations apportées à la charte de fonctionnement des conseils de quartier.

#### **Monsieur le Maire**

Donc ce sont des ajustements. Y a-t-il des questions ? Monsieur BÉAL.

#### **Eric BÉAL**

Oui, merci.

Je vous avoue que nous sommes un peu déçus par les ajustements qui nous semblent extrêmement minimes, de cette charte de conseils de quartier, que nous avons effectivement déjà vue, que vous nous aviez présentée en décembre 2020. Pourquoi ? Parce que, en préambule, nous avons les mêmes rappels à la loi du 27 février 2002. À savoir que les conseils de quartier, finalement, pour Rosny-sous-Bois ne sont pas obligatoires, puisque la loi les réserve aux communes de plus de 80 000 habitants. Donc on devrait être content.

Sauf que vous rappelez aussi dans ce préambule, l'esprit de la loi du 27 février 2002, qui est une loi relative à la démocratie de proximité. Si les mots ont un sens, ça devrait signifier un certain fonctionnement et notamment, la prise en compte du point de vue des habitants et la nécessité de rapprocher les services locaux des habitants.

Nous avons, à Rosny Ecologique et Solidaire, toujours déploré que dans notre commune, les conseils de quartier ne soient pas ouverts à tous les habitants, mais seulement réservés à des représentants, des représentants désignés par une majorité et d'ailleurs sur ce point, vous n'avez pas modifié du tout le fonctionnement des conseils de quartier. C'est une vraie continuité entre le mandat précédent et celui-ci.

Or, lorsqu'il y a des représentants désignés par l'autorité absolue qu'est un maire dans une commune – c'est la Constitution qui lui donne cette autorité – on peut quand même s'interroger sur le fonctionnement de la démocratie. On peut d'autant plus s'interroger et d'autant plus être sceptique, que l'article 3 précise que les Conseillers municipaux ont l'interdiction d'être membres d'un conseil de quartier. Ils peuvent, précisez-vous dans ce texte, être conviés à titre d'observateur, alors que le Maire, vous, Monsieur le Maire, et puis l'adjoint de quartier, sont effectivement des membres de droit. Et il nous semble qu'il y a là, de nouveau, un déséquilibre certain, peu favorable à la démocratie.

Pour autant, il est précisé dans le texte que les Conseillers municipaux peuvent assister à une séance quand ils en font la demande, si le Maire les invite.

Alors là, mes chers collègues, moi j'ai testé, j'ai fait l'expérience, j'ai demandé et j'ai reçu une fin de non-recevoir par Monsieur le Maire, qui n'a d'ailleurs pas eu la gentillesse de m'expliquer et d'argumenter son refus. Donc c'est un droit théorique, mais c'est un droit qui visiblement n'est pas forcément automatique. Dans l'article 5, une petite découverte, personnellement, parce que dans cet article 5 et au dernier paragraphe que vous pouvez lire, mes chers collègues, il est écrit qu'une synthèse des échanges des conseils de quartier est présentée une fois par an au conseil municipal par les adjoints en charge du quartier.

Alors soit j'ai un trou de mémoire énorme, ce qui est possible, soit je devais rêver, mais je ne me souviens pas qu'on ait jamais entendu une présentation de ce type en conseil municipal, ni pendant ce mandat, ni d'ailleurs pendant le mandat précédent. Pour autant, j'ai comparé les deux textes et il me semble que c'est la même chose, donc il n'y a pas eu de changement. Enfin, je ne crois pas. Merci de me préciser si je me trompe et si je ne me trompe pas, ça me paraît assez significatif de la façon dont votre majorité, Monsieur le Maire, et la précédente d'ailleurs, considéraient cette charte qu'ils ont pourtant fait voter.

À partir de ces quelques constatations, il nous paraît difficile, à Rosny Ecologique et Solidaire, d'entériner cette charte dont l'objectif nous paraît uniquement d'essayer de cacher le manque de volonté politique en faveur d'une réelle participation des citoyens à la vie de leur quartier. C'est pourquoi nous voterons contre ce texte.

### **Monsieur le Maire**

Pas de problème. La charte adoptée à l'origine excluait la participation des Conseillers municipaux, en effet, sauf invitation de l'Adjoint. Le but était de laisser s'exprimer les habitants. Les Conseillers municipaux ont l'occasion de le faire au sein de cette assemblée. Alors c'est vrai qu'il y a certainement... Vous l'avez dit, nous n'avons pas présenté, et je pense qu'il faudra absolument le faire, Mesdames et Messieurs les Adjoints de quartier, le faire en février, à l'occasion d'un Conseil municipal, faire une présentation globale de cela.

Une réflexion et Monsieur CHAMBORAIRE, si vous voulez donner quelques explications où Madame ROUSSEL, vous voulez apporter quelques explications sur le fonctionnement de ces Conseils de quartier.

### **Steeve CHAMBORAIRE**

Concernant nos conseils de quartier, on s'aperçoit que c'est très participatif. Ce sont des habitants qui sont très engagés, qui sont volontaires. On essaie de respecter et de faire remonter aussi à la majorité ce qui peut être dit en Conseil de quartier.

Effectivement, on ne vous fait pas de compte rendu, donc on s'engage à vous le faire à la rentrée, au mois de février, les comptes rendus des différents échanges. On vous fera quartier par quartier, les remontées qu'on peut avoir sur les différents échanges.

### **Martine ROUSSEL**

Moi, je vais dans le sens aussi de Steeve et j'ajouterais par contre que les comptes rendus des Conseils de quartier sont disponibles en ligne sur le site de la Ville. Vous pouvez tout à fait les consulter.

### **Monsieur le Maire**

Donc je redis aussi que le but, c'est en effet de laisser s'exprimer les habitants, comme vous l'avez dit, Monsieur CHAMBORAIRE, et non-pas que ça devienne une assemblée, un Conseil municipal bis. Voilà. Monsieur ITZKOVITCH ?

### **Ivan ITZKOVITCH**

Une explication de vote et puis quand même une réponse à Monsieur BÉAL puisqu'encore une fois, on nous renvoie à ce qu'on a fait.

Je pense que c'était une bonne chose de créer des Conseils de quartier. Vous savez, la démocratie participative, comme on dit, il y a ceux qui en parlent et ceux qui la font. Monsieur BÉAL en parle beaucoup, il a de grandes idées là-dessus. Moi, comme Monsieur CHAMBORAIRE, comme Madame ROUSSEL, comme les Adjoints de quartier ici, on l'a vécu et donc on se rend compte que, alors tout n'est pas parfait, mais qu'en effet c'est un espace de discussion.

Quant au fait qu'on désigne tel ou tel, je crois qu'il y a des places dans tous les Conseils de quartier. Ça a toujours été comme ça, parce que c'est comme ça, les gens viennent parfois, ou ont d'autres obligations, etc. Donc je pense qu'on n'a, que ce soit cette majorité ou la précédente, jamais empêché quelqu'un de participer à un Conseil de quartier. Je n'ai pas eu ces remontées-là. Je pense que c'est quand même nécessaire d'avoir une charte – alors on peut toujours la critiquer – mais qui fixe quand même le cadre de fonctionnement, parce que ça reste une instance, et si on veut qu'elle ait une existence et respecter justement les gens qui en font partie, c'est important de la consacrer et de voir que ceux qui font partie de ces Conseils de quartier sont couverts par un texte et ça les légitime. Donc moi je trouve ça intéressant. Alors encore une remarque constructive, ça n'empêchera pas le sens de notre vote. Tout naturellement, on votera pour cette charte puisque nous avons initié cette démarche à l'époque.

J'avais émis l'hypothèse qu'il y avait peut-être un problème de croisement de membres, à l'époque, entre les Comités de quartier qui n'existaient pas et les Conseils de quartier, parce que là, il est indiqué que les membres des Comités de quartier sont des habitants issus du périmètre, sans préciser s'ils sont ou non Conseillers de quartier.

Nous, on avait émis l'hypothèse que ça pouvait contribuer à créer des usines à gaz, à faire des formes de sous-conseils de quartier, alors qu'en réalité, on sait très bien que l'enjeu d'un comité de quartier, c'est qu'il y a peut-être un point plus précis qui nécessite que le Conseil de quartier soit un peu précisé avec des gens qui n'en font pas partie. Mais je pense que ça aurait mérité l'article (*inaudible*) d'être un tout petit peu plus clair – et je crois que je l'avais dit la dernière fois – sur qui fait partie ou pas pour éviter d'exclure des Conseillers de quartier.

Et puis moi je me permets aussi de le dire, je pense que ce n'est pas une bonne chose de faire présider ces comités de quartier par des gens qui ne sont pas au Conseil de quartier. Je pense que d'un point de vue légitime, l'instance principale, c'est le Conseil de quartier et que, que ce soit l'élu, Président du Conseil de quartier ou même un non-conseiller de quartier, c'est bien qu'il y ait ce lien qui reste entre le Comité et le Conseil de quartier. Donc je trouve ça dommage d'avoir permis que ce soit éventuellement un membre d'un comité de quartier qui préside le Comité. Je trouve que ça peut affaiblir un peu le lien entre les deux.

C'est une remarque encore une fois constructive. Si jamais, on avait à revoir cette charte dans le futur, peut-être qu'il faudrait revoir ce point. Mais en tout cas on votera cette délibération.

**Monsieur le Maire**

Coteaux Beauclair pouvait être un comité de quartier, c'est devenu finalement ... Voilà. Madame THIBAUT.

**Magalie THIBAUT**

Oui, quelques éléments, parce que nous, nous n'avons pas ces retours-là. Vous dites : « les Comités de quartier sont très participatifs. » En tout cas, nous, les habitants qui siègent dans les Conseils de quartier, ce qu'ils nous disent surtout, c'est qu'ils n'ont quand même pas beaucoup d'espace de parole et surtout de décision et qu'en fait, c'est surtout des informations descendantes qui leur sont passées, qu'ils ont finalement peu de liberté pour proposer des projets, des sujets et qu'ils sont finalement très peu associés aux enjeux du quotidien.

Je donne un exemple : il y a plein d'habitants du Conseil de quartier qui nous ont dit : « on aurait bien aimé être associés au PLUI » par exemple et ce sont des sujets qui ne remontent pas. Il me semble que le Conseil de quartier de Rosny Sud, par exemple, n'a pas pu consommer son budget cette année. Vrai ou faux ?

**Steeve CHAMBORAIRE**

Alors, non, ce n'est pas qu'il n'a pas pu consommer son...

**Magalie THIBAUT**

C'est quand même étrange parce qu'en novembre 2023... C'est quand même un peu étonnant, Effectivement, les Conseillers de quartier se sont beaucoup mobilisés pour organiser des fêtes de convivialité sur l'année et c'est très bien, c'est une bonne chose. Mais je pense que les habitants, et encore une fois, nous saluons leur engagement parce que c'est du temps donné et parce qu'ils croient vraiment à l'intérêt de ces Conseils de quartier-là. Mais ce n'est pas des gens qui sont uniquement là pour organiser des fêtes de quartier, ils sont là pour pouvoir vraiment peser et participer aussi aux orientations de la Ville. Et donc, c'est aussi ce qu'on porte et ce qu'on défend, c'est d'avoir des Conseils de quartier qui soient moins descendants, dans lesquels on donne davantage du pouvoir d'agir aux habitants. Et aujourd'hui, en tout cas, nous, on fait le constat que ce n'est pas le cas.

**Steeve CHAMBORAIRE**

Je vais vous répondre Madame THIBAUT, parce que le quartier Rosny sud, c'est le mien.

Donc il faut savoir que les ordres du jour sont faits ensemble. Donc ça veut dire qu'on laisse le choix aux membres du Conseil de quartier de poser des questions qu'on mettra à l'ordre du jour. Cette partie-là, on la fait ensemble.

Concernant le projet, ils ont le projet, on ne l'a pas refusé, on est en train de trouver une solution pour pouvoir le mettre en place. Ce qu'il faut savoir, c'est qu'on a engagé les frais quand même pour le projet qu'ils ont, parce que c'est un projet très intéressant. Ce n'est pas nous qui leur imposons le projet qui doit être mis en place, c'est eux qui nous le proposent et nous le validons ou pas.

Donc les animations de quartier que vous proposez, ce n'est pas nous qui l'avons décidé, ce sont les membres du Conseil de quartier. Nous n'avons jamais refusé de mettre quoi que ce soit, on n'a jamais refusé les actions que le Conseil de quartier Rosny Sud nous a proposées jusqu'à ce jour.

Aujourd'hui, c'est vrai qu'il y a du retard parce qu'ils ne nous ont pas présenté le projet en amont. Ils nous l'ont présenté au dernier Conseil de quartier, donc il y a à peine trois semaines, parce qu'ils n'avaient encore rien défini.

Et là, justement, avec la municipalité et l'administration, nous sommes en train de voir comment on peut mettre le projet en place. Mais il faut savoir qu'en tout cas nous avons engagé le budget pour l'action qu'ils souhaitent mener.

**Monsieur le Maire**

Monsieur DELALANDE.

**Franck DELALANDE**

Je voulais me permettre d'intervenir sur ce sujet-là parce que j'ai aussi été membre du Conseil de quartier. En tous les cas, ce qui nous remonte sur les trois dernières années, c'est à la fois que les séances sont très peu publiques, ce qui permet très peu d'échanges avec les habitants et pour autant, certains aimeraient partager beaucoup plus justement les problématiques et que les membres du Conseil sont très frustrés par rapport au fait qu'ils ne puissent pas réellement échanger et qu'il y a des sujets qui sont imposés.

Encore une fois, pareil, on ne peut que déplorer que les membres du Conseil municipal ne puissent pas participer sans prendre part au débat, parce qu'on est aussi habitants de quartiers, que ce soit les uns et les autres. Et pouvoir assister aux débats et partager le ressenti des habitants est très important à nos yeux aussi. Je pense aussi que c'est une erreur que ça figure dans la charte, qu'on ne puisse absolument pas y figurer et c'est contre-productif encore une fois.

**Monsieur le Maire**

Je ne pense pas que ce soit contre-productif. Monsieur CHAMBORAIRE. Madame ROUSSEL.

**Steeve CHAMBORAIRE**

Non, non, ce n'est pas contre-productif du tout. Et effectivement...

**Monsieur le Maire**

Vous proposez, excusez-moi, vous proposez des ordres du jour, ce qui est normal aussi. Il faut que ce soit ... et c'est dans les deux sens.

**Steeve CHAMBORAIRE**

Et effectivement, parfois on n'a pas les éléments de réponse à l'instant T, mais sur les Conseils de quartier qui suivent, on apporte forcément une réponse. Je vous le redis, les ordres du jour sont travaillés en collaboration entre nous, la municipalité et les membres du Conseil de quartier. On n'impose rien du tout. On leur fait des propositions, ils sont d'accord, ils ne sont pas d'accord, mais le choix est fait en collectivité.

**Martine ROUSSEL**

Je rejoins Steeve CHAMBORAIRE sur ce sujet. Tout est décidé en concertation et les ordres du jour sont faits, oui, en commun et nous n'imposons rien. On leur demande leur avis, leurs propositions et tout se fait par mail, conjointement également avec la direction de la vie des quartiers.

**Monsieur le Maire**

Après, c'est une étude bien sûr de leurs propositions aussi, celles qui viennent d'eux-mêmes. Il y a des possibilités de les faire, mais parfois on ne peut pas non-plus tout faire parce que tout ne se réalise pas forcément comme cela. Parce que bien sûr, il y a des contraintes de voirie, des contraintes de stationnement, des contraintes de circulation pour certains projets entre autres. Voilà. Donc là aussi, c'est une réflexion qui se mène avec eux et les services.

**Martine ROUSSEL**

Mais on s'efforce, dans la mesure du possible, de répondre à leurs attentes.

**Monsieur le Maire**

Absolument.

**Steeve CHAMBORAIRE**

Après, la particularité aussi sur Rosny Sud, c'est que j'ai très souvent des questions auxquelles je ne peux pas répondre parce qu'on a toujours des problèmes avec Seine-Saint-Denis Habitat. Voilà, donc c'est très souvent des questions qui tournent autour de Seine-Saint-Denis Habitat et les constructions à venir. C'est ce qui va être prévu, c'est prévu, c'est prévu de justement pouvoir échanger sur ce sujet. Donc, pour l'instant, tant que nous ne savons pas où on va sur ce quartier-là, je n'ai pas trop d'éléments à apporter pour le moment. Donc oui, si je peux les avoir et si on peut les avoir et discuter avec eux, pouvoir échanger avec eux sur quelle est leur vision future sur le quartier de Rosny Sud, ça nous aidera pas mal.

**Monsieur le Maire**

Madame la Députée

**Fatiha KELOUA**

Oui, le Conseil municipal, c'est quand même une instance de démocratie et de discussion.

Or, aujourd'hui, je vois qu'il y a beaucoup de questions sur les conseils de quartier et je pense qu'il y a une réelle raison pour qu'il y ait toutes ces questions. Il y a une réelle raison parce que ça fait trois ans qu'on n'a jamais eu une synthèse sur les activités des conseils de quartier. Donc là, vous nous dites qu'on en aura une au prochain Conseil municipal. Ce sera une sur les trois ans ou une sur l'année en cours ?

Et puis nous, ce qu'on voit de l'extérieur, puisque vous refusez que les élus assistent, je ne vois pas en quoi un élu qui ne parlerait pas, qui ne prendrait pas part au débat, serait un élu gênant, mais il faudra vraiment m'expliquer. Puisque vous refusez cette participation aux réunions des Conseils de quartiers, nous, ce qu'on voit de l'extérieur, je suis désolée, je vais vous le dire ce que je vois de l'extérieur : je vois quelques centaines d'euros dépensés dans des arbres chétifs qui n'arrivent pas à pousser au centre-ville. Je vois quelques fêtes de-ci de-là, une fête annuelle aux Marnaudes, une autre au quartier sud l'année dernière et une troisième aussi sur le plateau. Et c'est tout. C'est tout ce qu'on voit de l'extérieur. Donc si vous ne voulez pas qu'on se pose mille et une questions, d'abord tolérez à ce que les élus aillent en Conseil de quartier sans prendre part au débat, premièrement, et deuxièmement, donnez-nous chaque année des vraies synthèses de ce qui se passe en Conseil de quartier et je pense qu'on arrêtera tous les fantasmes et on se dira peut-être que les conseils de quartier sont des endroits formidables de démocratie participative.

**Monsieur le Maire**

Très bien, Madame la Députée.

Je vais passer au vote : y a-t-il des votes contre ? 7. Des abstentions? Non.

**Patricia VAVASSORI**

Donc le point est voté par 33 voix pour et sept votes contre.

**33 voix pour et 7 votes contre (R.E.S.)**

**SUFFRAGES EXPRIMES  
POUR**

**40  
33**

M. FAUCONNET, Mme VAVASSORI, M. CAREL, Mme VENTURA, M. MANGON, Mme PROVOST, M. LE FLOCH, Mme REGNAULD, M. BAKIR, Mme LEFELLE, M. MESA GIRALDO, Mme BAUBRY, M. RICCARDI, Mme ELICE, Mme ROUSSEL, M. CHAMBORAIRE, M. PERNES, Mme MAILLOT, M. SALLIOT, Mme PAILLOT, M. CAVANNA, M. DO ESPIRITO SANTO, Mme CARBONELL, M. NOBRE, Mme TISSOT, M. ASSILATAM, Mme BOUZIT, Mme SEBAN, M. CIANI, M. CAPILLON, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA,

**CONTRE**

**7**

Mme THIBAUT, Mme BONNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE, M. BEAL

**ABSTENTION**

**0**

**31. CRECHES A VOCATION D'INSERTION PROFESSIONNELLE - CONTRAT D'ENGAGEMENT DES STRUCTURES LABELLISÉES**

**Monsieur le Maire**

Madame CARBONELL. Alors vous allez nous emmener dans la petite enfance et les crèches.

**Marie-Pierre CARBONELL**

Exactement. Bonsoir à tout le monde.

Depuis le 23 mai 2023, quatre structures de la Ville de Rosny sont désormais labellisées « crèche à vocation d'insertion professionnelle – AVIP ». Sont compris les multi-accueil de la Boissière, Jean-Pierre Martin, la Maison de la petite Enfance et le Service d'Accueil Familial Robert Debré.

À travers ces structures, la Ville de Rosny s'engage à répondre à des critères bien spécifiques, pour permettre aux familles en recherche active d'emploi, de pouvoir se consacrer à justement cette recherche de travail.

Pour la première labellisation et en plus des autres subventions, la CAF encourage ce dispositif via l'attribution d'une subvention de fonctionnement unique de 3 500 € par structure, et ce sur la période du 23 mai 2023 au 22 mai 2024, soit un montant de 14 000 € à percevoir grâce à ce contrat d'engagement, que nous portons à votre approbation. Nous vous remercions de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à le signer, s'il vous plaît.

**Monsieur le Maire**

Merci Madame CARBONELL. Y a-t-il des questions ? Non.

Je passe au vote : des votes contre ? Non. Des abstentions ? Non. Donc unanimité. Merci.

**UNANIMITÉ**

**SUFFRAGES EXPRIMES  
POUR**

**40  
40**

M. FAUCONNET, Mme VAVASSORI, M. CAREL, Mme VENTURA, M. MANGON, Mme PROVOST, M. LE FLOCH, Mme REGNAULD, M. BAKIR, Mme LEFELLE, M. MESA GIRALDO, Mme BAUBRY, M. RICCARDI, Mme ELICE, Mme ROUSSEL, M. CHAMBORAIRE, M. PERNES, Mme MAILLOT, M. SALLIOT, Mme PAILLOT, M. CAVANNA, M. DO ESPIRITO SANTO, Mme CARBONELL, M. NOBRE, Mme TISSOT, M. ASSILATAM, Mme BOUZIT, Mme SEBAN, M. CIANI, M. CAPILLON, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA, Mme THIBAULT, Mme BONNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE, M. BEAL

**CONTRE  
ABSTENTION**

**0  
0**

**32. CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT DES FONDS « PUBLICS ET TERRITOIRES » DE L'AXE 2 – ACCES DES FAMILLES FRAGILES AUX MODES D'ACCUEILS DE LA PETITE ENFANCE**

**Monsieur le Maire**

Le point suivant.

**Marie-Pierre CARBONELL**

La Convention d'objectifs et de financement des fonds « publics et territoires » de l'axe 2 :

À la suite de l'accord de contrat d'engagement relatif à la labellisation AVIP, la CAF octroie à la Ville de Rosny-sous-Bois, un accompagnement financier dans le cadre de l'appel à projets « publics et territoires » 2023 Axe 2, favorisant l'accès des familles fragiles aux modes d'accueil de la petite enfance. Du moment que la convention AVIP est acceptée par la CAF, l'emploi d'une référente AVIP est obligatoire. La CAF finance à hauteur de 80 % le coût de l'employé.

Ce contrat est renouvelable tous les ans, après étude des travaux du ou de la référente. La Ville percevra donc 31 000 € au titre de l'année 2023, 32 000 € au titre de l'année 2024 et 32 000 € encore au titre de l'année 2025.

C'est pour cela qu'il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir approuver cette convention d'objectifs et de financement pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2025 et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à la signer.

**Monsieur le Maire**

Merci Madame CARBONELL. Des questions ? Non. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Non. Donc unanimité pour cette convention. Merci beaucoup.

**UNANIMITÉ**

**SUFFRAGES EXPRIMES  
POUR**

40  
40

M. FAUCONNET, Mme VAVASSORI, M. CAREL, Mme VENTURA, M. MANGON, Mme PROVOST, M. LE FLOCH, Mme REGNAULD, M. BAKIR, Mme LEFELLE, M. MESA GIRALDO, Mme BAUBRY, M. RICCARDI, Mme ELICE, Mme ROUSSEL, M. CHAMBORAIRE, M. PERNES, Mme MAILLOT, M. SALLIOT, Mme PAILLOT, M. CAVANNA, M. DO ESPIRITO SANTO, Mme CARBONELL, M. NOBRE, Mme TISSOT, M. ASSILATAM, Mme BOUZIT, Mme SEBAN, M. CIANI, M. CAPILLON, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA, Mme THIBAUT, Mme BONNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE, M. BEAL

**CONTRE  
ABSTENTION**

0  
0

**33. CONVENTION ANNUELLE DE PARTENARIAT CULTUREL ENTRE LA VILLE DE ROSNY-SOUS-BOIS ET L'INSTITUT MEDICO-EDUCATIF (IME) POUR LA SAISON 2023-2024**

**Monsieur le Maire**

Je repasse la parole à Madame VENTURA pour le point 33.

**Catherine VENTURA**

Merci Monsieur le Maire. Il s'agit d'une convention de partenariat entre la Ville et plus précisément la FAN – Fabrique artistique et numérique – et l'Institut médico éducatif IME pour la saison 2023/2024. La FAN accueillera un groupe de huit participants au sein d'un atelier d'arts plastiques hebdomadaire, animé par un enseignant de la structure culturelle. La durée de cette convention est d'un an et donc je vous remercie de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer cette convention annuelle de partenariat culturel avec l'IME.

**Monsieur le Maire**

Des questions ? Non. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Non. Donc cette convention est adoptée à l'unanimité.

**UNANIMITÉ**

**SUFFRAGES EXPRIMES  
POUR**

40  
40

M. FAUCONNET, Mme VAVASSORI, M. CAREL, Mme VENTURA, M. MANGON, Mme PROVOST, M. LE FLOCH, Mme REGNAULD, M. BAKIR, Mme LEFELLE, M. MESA GIRALDO, Mme BAUBRY, M. RICCARDI, Mme ELICE, Mme ROUSSEL, M. CHAMBORAIRE, M. PERNES, Mme MAILLOT, M. SALLIOT, Mme PAILLOT, M. CAVANNA, M. DO ESPIRITO SANTO, Mme CARBONELL, M. NOBRE, Mme TISSOT, M. ASSILATAM, Mme BOUZIT, Mme SEBAN, M. CIANI, M. CAPILLON, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA, Mme THIBAUT, Mme BONNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE, M. BEAL

**CONTRE  
ABSTENTION**

0  
0

**34. CONVENTION ANNUELLE DE PARTENARIAT CULTUREL ENTRE LA VILLE DE ROSNY-SOUS-BOIS ET L'ETABLISSEMENT ET SERVICE D'AIDE PAR LE TRAVAIL (ESAT) POUR LA SAISON 2023-2024**

**Monsieur le Maire**

Point 34. Une autre convention avec l'ESAT cette fois ci.

**Catherine VENTURA**

Toujours dans cette volonté de culture pour tous, la Ville souhaite mettre en place une convention de partenariat entre la FAN et l'Etablissement d'aide par le travail, donc l'ESAT. Il est donc proposé au Conseil municipal de bien vouloir nous autoriser à signer la convention annuelle de partenariat.

**Monsieur le Maire**

Des questions ? Non. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Non. Donc cette convention est adoptée à l'unanimité.

**UNANIMITÉ**

**SUFFRAGES EXPRIMES  
POUR**

**40  
40**

M. FAUCONNET, Mme VAVASSORI, M. CAREL, Mme VENTURA, M. MANGON, Mme PROVOST, M. LE FLOCH, Mme REGNAULD, M. BAKIR, Mme LEFELLE, M. MESA GIRALDO, Mme BAUBRY, M. RICCARDI, Mme ELICE, Mme ROUSSEL, M. CHAMBORAIRE, M. PERNES, Mme MAILLOT, M. SALLIOT, Mme PAILLOT, M. CAVANNA, M. DO ESPIRITO SANTO, Mme CARBONELL, M. NOBRE, Mme TISSOT, M. ASSILATAM, Mme BOUZIT, Mme SEBAN, M. CIANI, M. CAPILLON, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA, Mme THIBAUT, Mme BONNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE, M. BEAL

**CONTRE  
ABSTENTION**

**0  
0**

**35. CONVENTION ANNUELLE DE PARTENARIAT CULTUREL ENTRE LA VILLE DE ROSNY-SOUS-BOIS ET L'ETABLISSEMENT PUBLIC VILLE EVRARD POUR LA SAISON 2023-2024**

**Catherine VENTURA**

Alors de nouveau, il s'agit de la signature d'une convention annuelle de partenariat entre la Ville et l'établissement public Ville Evrard. Donc il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir autoriser le Maire ou son représentant à signer cette convention.

**Monsieur le Maire**

Des questions ? Non. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Non. Donc cette convention est adoptée à l'unanimité.

**UNANIMITÉ**

**SUFFRAGES EXPRIMES  
POUR**

40  
40

M. FAUCONNET, Mme VAVASSORI, M. CAREL, Mme VENTURA, M. MANGON, Mme PROVOST, M. LE FLOCH, Mme REGNAULD, M. BAKIR, Mme LEFELLE, M. MESA GIRALDO, Mme BAUBRY, M. RICCARDI, Mme ELICE, Mme ROUSSEL, M. CHAMBORAIRE, M. PERNES, Mme MAILLOT, M. SALLIOT, Mme PAILLOT, M. CAVANNA, M. DO ESPIRITO SANTO, Mme CARBONELL, M. NOBRE, Mme TISSOT, M. ASSILATAM, Mme BOUZIT, Mme SEBAN, M. CIANI, M. CAPILLON, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA, Mme THIBAUT, Mme BONNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE, M. BEAL

**CONTRE  
ABSTENTION**

0  
0

**36. CONVENTION ANNUELLE DE PARTENARIAT CULTUREL ET PEDAGOGIQUE  
ENTRE LA VILLE DE ROSNY-SOUS-BOIS ET L'ENACR POUR LA SAISON 2023-2024**

**Catherine VENTURA**

Le point 36. Il s'agit de la signature d'une convention annuelle de partenariat culturel et pédagogique entre la Ville de Rosny-sous-Bois et L'ENACR, afin que le conservatoire puisse accueillir des élèves de première année de l'École nationale des arts du Cirque, dans le but de leur dispenser une formation musicale. Il est donc proposé au Conseil municipal de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer cette convention avec l'ENACR.

**Monsieur le Maire**

Des questions ? Non. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Non. Donc cette convention est adoptée à l'unanimité.

**UNANIMITÉ**

**SUFFRAGES EXPRIMES  
POUR**

40  
40

M. FAUCONNET, Mme VAVASSORI, M. CAREL, Mme VENTURA, M. MANGON, Mme PROVOST, M. LE FLOCH, Mme REGNAULD, M. BAKIR, Mme LEFELLE, M. MESA GIRALDO, Mme BAUBRY, M. RICCARDI, Mme ELICE, Mme ROUSSEL, M. CHAMBORAIRE, M. PERNES, Mme MAILLOT, M. SALLIOT, Mme PAILLOT, M. CAVANNA, M. DO ESPIRITO SANTO, Mme CARBONELL, M. NOBRE, Mme TISSOT, M. ASSILATAM, Mme BOUZIT, Mme SEBAN, M. CIANI, M. CAPILLON, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA, Mme THIBAUT, Mme BONNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE, M. BEAL

**CONTRE  
ABSTENTION**

0  
0

**Monsieur le Maire**

Madame LEFELLE, je vous laisse la parole pour les points 37 et 38.

**37. RENOUELEMENT DE LA CONVENTION DE DELEGATION DE LA GESTION D'ACTIVITE DE PLANIFICATION FAMILIALE ET DE PROMOTION DE LA SANTE SEXUELLE ENTRE LA VILLE ET LA CONSEIL DEPARTEMENTAL DE SEINE-SAINT-DENIS**

**Virginie LEFELLE**

Le Département de la Seine-Saint-Denis est responsable de la mise en œuvre de la politique de protection maternelle et infantile et de planification familiale sur l'ensemble du territoire départemental. Afin de mener à bien ses missions, le Département délègue par convention aux communes, une partie de la gestion de ces activités au plus près des publics cibles.

La Commission permanente du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis a approuvé le 16 février 2023, une nouvelle convention type de délégation de la gestion des activités de planification familiale et de promotion de la santé sexuelle. La Ville de Rosny-sous-Bois et le Département ont défini les objectifs à atteindre et les modalités de la délégation de la gestion des activités du Centre de planification familiale qui est intégrée au Centre médico-social Paul Scherer, ainsi que le Cadre de coopération pour la mise en œuvre des projets de santé publique menées à l'échelle de la ville.

Conformément à la loi, le Département prend en charge les frais liés aux actions et aux consultations effectuées dans le cadre du planning familial. Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention annuelle de partenariat avec l'organisme précité.

**Monsieur le Maire**

Merci Madame LEFELLE. Des questions ? Non. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Non. Donc cette convention est adoptée à l'unanimité.

**UNANIMITÉ**

**SUFFRAGES EXPRIMES  
POUR**

40

40

M. FAUCONNET, Mme VAVASSORI, M. CAREL, Mme VENTURA, M. MANGON, Mme PROVOST, M. LE FLOCH, Mme REGNAULD, M. BAKIR, Mme LEFELLE, M. MESA GIRALDO, Mme BAUBRY, M. RICCARDI, Mme ELICE, Mme ROUSSEL, M. CHAMBORAIRE, M. PERNES, Mme MAILLOT, M. SALLIOT, Mme PAILLOT, M. CAVANNA, M. DO ESPIRITO SANTO, Mme CARBONELL, M. NOBRE, Mme TISSOT, M. ASSILATAM, Mme BOUZIT, Mme SEBAN, M. CIANI, M. CAPILLON, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA, Mme THIBAUT, Mme BÖNNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE, M. BEAL

**CONTRE  
ABSTENTION**

0

0

**38. RENOUELEMENT DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE, L'ETABLISSEMENT PUBLIC DE SANTE DE VILLE EVRARD ET L'AGENCE REGIONALE DE LA SANTE D'ILE-DE-FRANCE CONCERNANT LA MISE EN PLACE D'UN C.L.S.M. (CONSEIL LOCAL DE SANTE MENTALE)**

**Virginie LEFELLE**

En juin 2014, la Ville de Rosny-sous-Bois a mis en place un Conseil local de santé mentale. Il s'agit d'un outil politique de démocratie sanitaire, un espace de concertation, de coordination et de cohésion sur un territoire entre les élus locaux, la psychiatrie publique, les représentants des usagers, des aidants et l'ensemble des professionnels du territoire concernés par la santé mentale, qui définissent en commun des politiques locales et des actions à entreprendre pour l'amélioration de la santé mentale de la population. La Convention du partenariat en cours, signée le 28 juillet 2014, définit les modalités de partenariat entre L'Etablissement public de santé de Ville Evrard et la Ville de Rosny-sous-Bois, ainsi que les moyens mis en œuvre pour la mise en place d'initiatives adaptées au contexte local.

Pour assurer le fonctionnement courant du C.L.S.M., mettre en œuvre le programme de travail et animer le partenariat, un poste de coordinatrice à mi-temps a été créé.

Pour 2023/2025, L'Agence régionale de santé d'Île-de-France propose la signature d'une nouvelle convention de partenariat tripartite Ville/ARS/EPS Ville Evrard qui reprend les modalités de fonctionnement du C.L.S.M.

Le poste de coordinatrice à mi-temps est financé pour moitié par la Ville pour 16 500 € / an. L'autre moitié est versée par l'ARS et l'EPS Ville Evrard. Cette dotation peut être reversée par l'EPS Ville Evrard à la Ville sur demande. Pour ce faire, une décision municipale est proposée afin d'en solliciter le versement.

#### **Monsieur le Maire**

Merci Madame LEFELLE. Des questions ? Non. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Non. Donc cette convention est adoptée à l'unanimité.

### **UNANIMITÉ**

#### **SUFFRAGES EXPRIMÉS POUR**

40

40

M. FAUCONNET, Mme VAVASSORI, M. CAREL, Mme VENTURA, M. MANGON, Mme PROVOST, M. LE FLOCH, Mme REGNAULD, M. BAKIR, Mme LEFELLE, M. MESA GIRALDO, Mme BAUBRY, M. RICCARDI, Mme ELICE, Mme ROUSSEL, M. CHAMBORAIRE, M. PERNES, Mme MAILLOT, M. SALLIOT, Mme PAILLOT, M. CAVANNA, M. DO ESPIRITO SANTO, Mme CARBONELL, M. NOBRE, Mme TISSOT, M. ASSILATAM, Mme BOUZIT, Mme SEBAN, M. CIANI, M. CAPILLON, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA, Mme THIBAUT, Mme BONNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE, M. BEAL

#### **CONTRE ABSTENTION**

0

0

#### **Monsieur le Maire**

Madame THIBAUT.

#### **Magalie THIBAUT**

Oui, je profite de ce point sur la santé, parce que je suis très étonnée de ne pas avoir vu à l'ordre du jour ou à l'ordre du jour du Conseil municipal précédent, l'avis de la collectivité de la Ville de Rosny-sous-Bois, sur le programme régional de santé n°3 qui comprend les années 2023-2028, porté par l'Agence régionale de santé, puisque toutes les collectivités, Conseils, Régions, Départements et Villes étaient amenés en fait à émettre un avis sur ce nouveau PRS, qu'il soit favorable, défavorable ou favorable avec réserves.

Ce n'est pas un petit document. C'est un document et une orientation qui vont définir les orientations de soins, de prévention, d'action médico-sociale sur les cinq prochaines années.

Ça m'étonne d'autant plus que vous nous avez expliqué la dernière fois que vous prolongiez l'avenant de l'actuel Contrat local de santé, puisque vous attendiez la parution du Projet régional de santé. Voilà, je m'en étonne, je le regrette vivement et ça démontre pour moi une prise en compte un peu, peut-être légère, de la politique de santé dans notre ville.

**Virginie LEFELLE**

Pas du tout. On a eu, comment dire, une prolongation et on se fait accompagner pour pouvoir écrire justement ce projet.

**Magalie THIBAUT**

Madame LEFELLE je pense que vous ne connaissez pas ou que vous ne maîtrisez pas le dossier. Je vous parle du Projet régional de santé. Il y avait une *deadline* pour émettre un avis. La *deadline* est dépassée. La Ville de Rosny-sous-Bois n'a pas émis d'avis, c'est-à-dire d'analyser ce que le Projet régional de santé propose sur les cinq prochaines années et qui oriente ensuite les contrats locaux de santé.

Je veux dire, c'est sur ça que je vous interpellais. Donc, la Ville, et j'ai confirmation, n'a pas émis d'avis sur le Programme régional de santé. Voilà. Et vu l'air que vous faites, je crois que je suis en train de vous l'apprendre, donc ça m'inquiète un peu en fait.

**Monsieur le Maire**

Nous verrons ça avec Madame LEFELLE dès demain.

### **39. ADHESION AU RESEAU DES ACHETEURS HOSPITALIERS**

**Monsieur le Maire**

Le point 39. Monsieur LE FLOCH, pour l'adhésion au Réseau des Acheteurs Hospitaliers.

**Fabrice LE FLOCH**

Le Groupement d'intérêt public Réseau des Acheteurs Hospitaliers (RESAH) a créé une centrale d'achat au sens des dispositions de l'article L2113-2 du Code de la commande publique, ayant pour mission de passer des marchés et de conclure des accords-cadres de travaux, fournitures ou services et d'acquérir des fournitures ou services destinés à ses membres.

Son activité était initialement réservée aux seuls établissements hospitaliers, mais s'ouvre désormais à tous les établissements publics, dont les collectivités locales. Ça nous permettra de faire l'acquisition de fournitures ou de services et de passation des marchés de travaux.

L'adhésion à la centrale d'achat du RESAH fait l'objet d'une cotisation annuelle de 600 € TTC. Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir approuver l'adhésion à la centrale d'achat RESAH et autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette adhésion.

**Monsieur le Maire**

Merci Monsieur LE FLOCH. Des questions ? Non. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Non. Donc, cette adhésion au Réseau des acheteurs hospitaliers est adoptée à l'unanimité. Je vous en remercie.

## UNANIMITÉ

**SUFFRAGES EXPRIMÉS  
POUR**

40

40

M. FAUCONNET, Mme VAVASSORI, M. CAREL, Mme VENTURA, M. MANGON, Mme PROVOST, M. LE FLOCH, Mme REGNAULD, M. BAKIR, Mme LEFELLE, M. MESA GIRALDO, Mme BAUBRY, M. RICCARDI, Mme ELICE, Mme ROUSSEL, M. CHAMBORAIRE, M. PERNES, Mme MAILLOT, M. SALLIOT, Mme PAILLOT, M. CAVANNA, M. DO ESPIRITO SANTO, Mme CARBONELL, M. NOBRE, Mme TISSOT, M. ASSILATAM, Mme BOUZIT, Mme SEBAN, M. CIANI, M. CAPILLON, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA, Mme THIBAUT, Mme BONNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE, M. BEAL

**CONTRE  
ABSTENTION**

0

0

### 40. DECISIONS MUNICIPALES

**Monsieur le Maire**

Les décisions municipales, je pense que vous les avez lues. Monsieur BÉAL.

**Eric BÉAL**

Oui, c'est toujours très difficile de regarder l'ensemble des décisions municipales. Parce que là, en l'occurrence, dans les deux documents que vous nous avez envoyés, il y en a vraiment beaucoup.

Mais juste en jetant un œil sur le document concernant septembre 2023, je trouve qu'il illustre parfaitement les difficultés que nous ne nions pas, concernant les locaux pour les associations dont nous avons parlé précédemment, et puis comment dirais-je, oui, la difficulté de gérer les locaux.

Il y a par 19 occasions, des locaux de la ville qui ont été loués, parce qu'il s'agit de locations en l'occurrence, à des syndicats. Alors il n'est pas du tout dans mes intentions de vous demander de ne plus louer les salles aux syndicats. Il faut bien qu'ils se réunissent. Mais vous voyez bien que lorsqu'on loue une salle municipale à un syndicat, si le même jour, il y a une association qui aurait eu besoin de ce local, voilà, on est dans la difficulté pour répondre aux demandes de tous.

D'où l'intérêt de réfléchir encore une fois à la possibilité, lorsqu'il y a demande et que vous ne pouvez pas répondre à cette demande, à la possibilité d'utiliser ne serait-ce qu'un préau d'école ou une cour si c'est une activité sportive, ce que vous vous refusez à faire aujourd'hui et ce que je trouve bien dommage, Merci.

**Monsieur le Maire**

Ce n'est jamais aux dépens des associations et je pense que Madame VENTURA pourra le confirmer.

**Catherine VENTURA**

Les associations sont toujours prioritaires. Là, il s'agit de mises à disposition ponctuelles qui étaient sur juin, juillet, septembre et octobre, août aussi. Donc 19 sur 5 mois, sur des créneaux qui n'étaient pas pris par les associations, pour les demandes sur des conventions annuelles, sur des salles partagées, je n'ai fait aucun refus.

## **Eric BÉAL**

Madame, je vous prie de m'excuser. C'est extraordinaire parce que vous avez toujours un discours plein d'assurance sur le fait que tout le monde perçoit et reçoit ce qui est nécessaire pour son activité. Et ce n'est pas les échos que nous avons, c'est pas les échos que nous avons.

## **Catherine VENTURA**

Que les associations concernées viennent me voir, parce que vraiment, c'est moi qui les signe. Donc je sais très bien ce que j'ai autorisé en mise à dispo., en horaires partagés sur les associations.

## **Eric BÉAL**

Alors je vais les encourager, notamment pour l'utilisation de la grande salle de la Maison des associations qui est, pour certaines d'entre elles, difficile d'accès. Mais pour moi, ça illustre le fait de ce que l'on disait précédemment : il y a un besoin très important. Mes collègues ont souligné qu'il y avait de nouvelles associations qui se créaient. Et forcément, lorsque l'on octroie toujours aux anciennes les mêmes locaux, les mêmes dispositions, en vertu du fait que vous avez eu ça les années précédentes, donc il n'y a pas de raison pour qu'on ne vous les octroie pas cette année. C'est très difficile. Je ne nie pas la difficulté. Simplement, vous ne pouvez pas nous assurer que tout le monde est parfaitement ravi de la situation. On sait très bien qu'il y a des gens, des responsables associatifs qui se plaignent d'un manque de locaux alors que d'autres ont des locaux à longueur d'année, etc. Très difficile. Mais voilà, il serait très intéressant de réfléchir à la possibilité d'utiliser encore une fois et je m'arrête là, des locaux scolaires, en partie, pour élargir les possibilités. Je crois que ce serait bien.

## **Monsieur le Maire**

Très bien.

D'autres questions ? Sinon, nous avons une prise d'acte à faire.

Donc Madame VENTURA, je sais que vous serez tout à fait disposée à recevoir les associations qui sont mécontentes.

## **PRISE D'ACTE**

### **PRISE D'ACTE**

40

40

M. FAUCONNET, Mme VAVASSORI, M. CAREL, Mme VENTURA, M. MANGON, Mme PROVOST, M. LE FLOCH, Mme REGNAULD, M. BAKIR, Mme LEFELLE, M. MESA GIRALDO, Mme BAUBRY, M. RICCARDI, Mme ELICE, Mme ROUSSEL, M. CHAMBORAIRE, M. PERNES, Mme MAILLOT, M. SALLIOT, Mme PAILLOT, M. CAVANNA, M. DO ESPIRITO SANTO, Mme CARBONELL, M. NOBRE, Mme TISSOT, M. ASSILATAM, Mme BOUZIT, Mme SEBAN, M. CIANI, M. CAPILLON, M. PARISE, M. ITZKOVITCH, Mme DA COSTA, Mme THIBAUT, Mme BONNER, Mme ZERROUR, Mme KELOUA, M. DELALANDE, M. PAUTRE, M. BEAL

## ↳ QUESTIONS DIVERSES

### **Monsieur le Maire**

Nous avons deux questions. Madame THIBAULT pour la première question.

### **Magalie THIBAULT**

Monsieur le Maire, à l'occasion du Conseil municipal du 30 septembre 2023, nous vous avons posé une question diverse au sujet de la délivrance d'un permis de construire, situé sur le haut du parc Decésari, ainsi que sur la demande du collectif des riverains du plateau d'Avron d'être reçus par vos soins, afin de faire le point sur cette situation.

Vous vous étiez alors engagé à recevoir les représentants de ce collectif. Malgré plusieurs relances du collectif, celui-ci n'a pas obtenu de date de rendez-vous, soit près de deux mois après le Conseil municipal du 30 septembre.

Nous nous permettons donc d'insister, car il nous semble important que vous teniez votre engagement auprès de ces Rosnéens très mobilisés, qui attendent des réponses de votre part. À quelle date avez-vous prévu de recevoir le collectif des riverains du plateau d'Avron ?

### **Monsieur le Maire**

Lundi 27 novembre.

### **Magalie THIBAULT**

Merci.

### **Monsieur le Maire**

Si l'information n'est pas passée, si elle n'est pas partie aujourd'hui, au moins elle partira demain. C'est le lundi 27.

### **Magalie THIBAULT**

Oui, j'aimerais éviter de poser une troisième question diverse en décembre.

Autre question : donc là, on a été interpellés par plusieurs riverains de la rue du Pré Gentil au sujet du projet de réaménagement du stationnement dans cette rue. La ville, si on a bien compris, souhaitait engager une réflexion sur le réaménagement de cette voirie. Et vous avez organisé une réunion le 7 novembre 2023, à l'attention des riverains de cette rue, pour leur présenter trois scénarios de réaménagement.

À l'issue de cette réunion, un vote a été proposé aux riverains présents, pour qu'une de ces propositions soit retenue. Il semblerait néanmoins que de nombreux riverains remettent en cause les conditions dans lesquelles s'est déroulé le vote ce jour-là, à savoir une faible participation des riverains, uniquement 31 votants.

Un manque d'information préalable sur les scénarios de réaménagement proposés par la Ville et des procurations acceptées le jour du vote, alors que vraisemblablement, aucun résidents de la rue du Pré Gentil n'a eu connaissance en amont de ces trois scénarios proposés.

Les riverains demandent donc que ce projet de stationnement de la rue du Pré Gentil soit suspendu et réexaminé. Il me semble que vous avez été destinataire d'une pétition hier ou aujourd'hui.

Monsieur le Maire, afin de rassurer les riverains, est-il envisageable de suspendre cette décision et de reprogrammer une réunion avec les riverains de la rue, afin que chacun d'entre eux prenne le temps d'analyser vos propositions et de se positionner en conséquence ? Merci.

## Monsieur le Maire

Merci. C'est Madame VAVASSORI qui va répondre puisque c'est Madame VAVASSORI qui a présidé cette réunion.

## Patricia VAVASSORI

Merci, Monsieur le Maire.

Depuis le début de l'année, nous avons été sollicités par plusieurs riverains pour trouver une solution aux problèmes de stationnement sur bateau, empêchant les sorties de véhicules ainsi qu'aux oublis de changement de côté, chaque quinzaine.

Une première proposition a été boîtée en juillet à l'ensemble des riverains. Certes peu lisible par son format, le plan indiquait un stationnement unilatéral. Un rendez-vous sur site en septembre a permis une rencontre et un échange sur le plan présenté. Une problématique supplémentaire a été soulevée : la vitesse excessive et la remontée en marche arrière de cette rue en sens unique. Une vingtaine de personnes seulement s'étaient déplacées, alors que nous étions sur site.

Le 7 novembre, après un troisième boîtage, enfin une invitation par un troisième boîtage, sans les plans, j'en conviens, à l'ensemble des résidents de la rue et impasse du Pré Gentil, une réunion en mairie s'est tenue pour présentation donc de trois propositions. Le premier plan représentait la situation actuelle, le deuxième un stationnement unilatéral donc, qui était la proposition qui avait été présenté sur site au mois de septembre, et troisième plan un stationnement en quinconce, permettant de casser la vitesse et empêchant la circulation en marche arrière.

Nous avons convenu d'un vote à l'issue de la consultation après prise en compte de modifications. Moins de la moitié des riverains étaient de nouveau présents ou représentés. Bien que la troisième proposition ait remporté la majorité des suffrages, une minorité, pour des intérêts plus personnels que généraux, a demandé une nouvelle concertation. Les trois propositions seront donc consultables à la Maison des projets sur un mois.

En fait, plus, parce que comme on va arriver au mois de décembre, avec les vacances, on va laisser jusqu'à la fin du mois de janvier. Les visiteurs pourront donc laisser leurs commentaires et remarques sur un registre prévu à cet effet. A l'issue, la Ville prendra la décision qui lui semblera remplir les objectifs recherchés, c'est-à-dire la sécurité des personnes, la fluidité des entrées-sorties de garage et la réduction de la vitesse, tout en intégrant autant que possible les demandes particulières.

Afin de vous permettre d'apprécier le contexte, je souhaite vous lire le mail reçu d'un riverain de la rue du Pré Gentil : *« Bonsoir, vous devez surement me connaître suite à tous les mails que j'ai pu vous envoyer en rapport avec mes problèmes pour sortir ou rentrer de mon garage. Pour commencer, je vais vous dire un grand merci de m'avoir écouté et d'avoir pris notre problème de stationnement au sérieux. Vous auriez très bien pu nous ignorer ou encore mettre en place un scénario de votre choix sans concerter les habitants de la rue. J'étais bien évidemment présent pour le vote des scénarios et les scénarios deux et trois me convenaient. J'ai voté le scénario trois. Celui-ci me convient très bien. Le problème est qu'aujourd'hui, un certain nombre de riverains et voisins de ma rue se sont regroupés pour mettre ce projet à néant.*

*Tous les habitants de la rue reçoivent quotidiennement des courriers dénonçant le projet et viennent même jusqu'à sonner aux portes des maisons. Comme je ne veux pas d'ennuis et je contiens ma colère avec mes voisins, j'ai signé cette pétition pour garder un minimum de contacts entre voisins.*

*Sachez que je n'adhère pas du tout à l'idée de cette pétition. J'ai tout à fait conscience qu'on ne peut pas satisfaire tout le monde. Je trouve que le service de la voirie-espace public a très bien fait son travail car rien ne vous obligeait à faire des modifications. Et cerise sur le gâteau, vous nous demandez même notre avis.*

*Je pense que cette minorité de personnes ne s'en rend même pas compte. On a l'impression que la rue leur appartient et qu'ils doivent se garer devant chez eux ou sur leur bateau qui leur appartient. Quand on achète une maison, on n'achète pas la rue.*

*Vous avez tout mon soutien. J'espère que vous garderez la ligne directrice de ce scénario numéro trois. »*

En tout cas, sachez que j'ai reçu plusieurs mails de cet acabit et le scénario trois a l'air de convenir quand même à beaucoup de monde dans cette rue. Et quel que soit le niveau de la rue, que ce soit aussi bien en haut de la rue du Pré Gentil, au centre, qu'en bas de cette rue et ainsi que l'impasse du Pré Gentil. Mais ceci dit, comme le dit le vieil adage, il n'y a que les imbéciles qui ne changent pas d'avis. On relance une nouvelle concertation à la Maison des projets.

### **Monsieur le Maire**

Très bien, merci. Bien, écoutez, je vous remercie pour votre participation. Donc la prochaine séance aura lieu en décembre à 19h30. Bonne fin de soirée, bon week-end end à venir. Merci à vous. Merci à tous les participants.

**PLUS RIEN N'ETANT A L'ORDRE DU JOUR, LA SÉANCE EST LEVÉE A 22H25.**

**La secrétaire de séance**



**Mme Patricia VAVASSORI**

**Le Maire,**



**Jean-Paul FAUCONNET**

**Vice-Président de Grand Paris Grand Est**